



Health Canada

Lignes directrices opérationnelles (Version de 2015)

**Comportement des détaillants à l'égard de l'accès aux cigarettes
électroniques et de leur promotion auprès des jeunes**

*Plan définitif
Juin 2015*

Préparé pour :

Santé Canada

Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs

Direction des substances contrôlées et de la lutte au tabagisme

Bureau de la recherche et de la surveillance

Préparé par :



Ipsos Reid

Préparé pour Santé Canada par la firme Ipsos et We Check

1, rue Nicholas, bureau 1400

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : 613-241-5802

Télec. : 613-248-7981

<https://www.ipsos.com/fr-ca>



320-301, promenade Moodie

Ottawa (Ontario) K2H 9C4

Tél. : 613-596-2916, poste 223

Télec. : 613-596-0287

<https://wecheckservice.com/fr/>

Le présent document a été préparé par la firme Ipsos et l'organisation We Check pour le compte de Santé Canada. Il décrit les procédures opérationnelles d'évaluation du comportement des détaillants en regard de leur volonté à vendre à des personnes mineures, ainsi que des principaux aspects liés à l'accessibilité, l'emplacement et la promotion des cigarettes électroniques dans les commerces de détail.

Certaines de ces procédures ont été adaptées des lignes directrices rédigées initialement pour l'étude *Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès des jeunes au tabac*, de Santé Canada.

Ces procédures ont été élaborées au nom de Santé Canada et en consultation avec celui-ci. Santé Canada a approuvé les lignes directrices opérationnelles décrites dans le présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	4
1.1 Objectif.....	4
1.2 Contexte	4
1.3 Objectifs de l'étude.....	5
1.4 Objectifs spécifiques	5
1.5 Objectifs généraux	5
1.6 Principales mesures.....	6
2. PORTÉE ET CALENDRIER DE L'ÉTUDE	7
2.1 Géographie	7
2.2 Classes des commerces de détail	7
2.3 Calendrier	8
3. ÉCHANTILLON.....	9
3.1 Taille de l'échantillon.....	9
3.2 Processus de sélection de l'échantillon des régions.....	9
3.3 Méthodologie pour l'étude de milieu	9
3.4 Méthodologie d'échantillonnage des commerces de détail	10
3.5 Exclus de l'échantillon.....	11
3.6 Échantillonnage aléatoire	11
3.7 Procédure de substitution de commerces de l'échantillon	11
3.8 Tableaux de pondération statistique et de distribution de l'échantillonnage	11
4. MÉTHODOLOGIE	14
4.1 Introduction	14
4.2 Approche générale.....	14
4.3 Tâches du coordonnateur national de terrain	14
4.4 Tâches du coordonnateur régional de terrain	15
4.5 Tâches des évaluateurs adultes.....	15

4.6	Tâches des évaluateurs adolescents	16
4.7	Neutraliser la distribution selon l'âge et le sexe	16
4.8	Procédures sur le terrain pour les évaluateurs adultes	17
4.9	Procédures sur le terrain pour les évaluateurs adolescents.....	17
4.10	Tableau des objectifs de quota des jeunes.....	19
5.	PROCESSUS DE DOTATION	20
5.1	Évaluateurs adultes.....	20
5.2	Évaluateurs adolescents	20
5.3	Procédures d'embauche	20
5.4	Sécurité des évaluateurs adolescents	21
5.5	Tableau des objectifs d'embauche des jeunes	22
6.	FORMATION	23
6.1	Trousse d'information.....	23
6.2	Formulaire de présentation et d'instructions pour le coordonnateur régional de terrain.....	23
6.3	Formulaire de présentation et d'instructions pour l'évaluateur adulte.....	25
6.4	Formulaire de présentation et d'instructions pour l'évaluateur adolescent	28
6.5	Échantillons d'images de cigarettes électroniques et liens vers des ressources Web.....	30
6.6	Formulaire d'embauche et de consentement de l'évaluateur adulte	33
6.7	Formulaire d'embauche et de consentement de l'évaluateur adolescent	35
7.	PROCÉDURES POUR LA TABULATION ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES MESURES	37
7.1	Vérification	37
7.2	Pondération et projections de données	37
7.3	Communication des résultats	37
8.	RESTRICTIONS PROVINCIALES TOUCHANT LES PRODUITS DE CIGARETTE ÉLECTRONIQUE	39
9.	CALENDRIER DES ACTIVITÉS	40

Lignes directrices opérationnelles

Mesures du comportement des détaillants de cigarettes électroniques

1. Introduction

1.1 Objectif

Le présent manuel décrit les procédures opérationnelles d'évaluation du comportement des détaillants en regard de leur volonté à vendre des cigarettes électroniques à des jeunes, ainsi que des principaux aspects liés à l'accessibilité, l'emplacement et la promotion des cigarettes électroniques, y compris la promotion d'allégations touchant la santé, dans les commerces de détail. Il précise et décrit les étapes du travail de terrain et les tâches exigées par le processus de collecte de données jusqu'à l'établissement du rapport définitif. Avant d'envoyer des équipes d'étude dans les commerces, une étude de « milieu » a été menée afin de repérer les vendeurs de cigarettes électroniques de 20 régions dans tout le Canada, classés parmi neuf classes de commerces de détail.

1.2 Contexte

On constate un accroissement de la demande à l'égard des cigarettes électroniques; plus de 400 marques sont offertes actuellement sur le marché mondial. Au Canada, on trouve peu de données sur l'offre de cigarettes électroniques et sur la facilité d'accès, en particulier en ce qui concerne les jeunes, chez les détaillants du pays. On retrouve peu de données également sur l'emplacement de ces produits et leur promotion au détail, y compris la promotion potentielle d'allégations relatives à la santé.

En vertu du régime législatif canadien, les cigarettes électroniques qui contiennent de la nicotine et qui font l'objet d'une publicité axée sur des allégations relatives à la santé (p. ex. abandon du tabagisme) sont assujetties à la *Loi sur les aliments et drogues* et leur vente doit être autorisée par Santé Canada, après que le fabricant en ait démontré la sécurité, la qualité et l'efficacité. En date de la présente étude, aucun produit de cigarette électronique n'a obtenu d'autorisation de vente en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*.

Les cigarettes électroniques qui ne contiennent pas de nicotine et qui ne font pas l'objet d'une publicité axée sur des allégations relatives à la santé sont vendues légalement, sans autorisation de Santé Canada, et sont assujetties à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Bien que ces lois visent à atténuer les craintes relatives à la santé et à la sécurité que peuvent soulever les cigarettes électroniques, elles n'en interdisent pas pour autant la vente ou le marketing visant les jeunes (à l'exception de la Nouvelle-Écosse, où

la *Tobacco Access Act* [loi sur l'accès aux produits du tabac] a été modifiée par de nouvelles restrictions en vigueur depuis le 31 mai 2015), ni l'ajout d'arômes pouvant attirer les jeunes.

Selon les résultats de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) de 2013, 9 % (n = 2,5 millions) des Canadiens de 15 ans et plus ont affirmé avoir déjà essayé une cigarette électronique. Environ 20 % (n = 417 000) des jeunes âgés de 15 à 19 ans et des jeunes adultes de 20 à 24 ans (n = 488 000) ont déclaré avoir déjà essayé une cigarette électronique.

Les résultats de l'ECTAD ont montré que parmi les Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont essayé la cigarette électronique, 2 % (n = 521 000) en ont utilisé une au cours des 30 derniers jours. Parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, 3 % (n = 54 000) ont affirmé avoir utilisé une cigarette électronique au cours des 30 derniers jours, contre 4 % (95 000) des jeunes adultes.

Le quart des Canadiens de 15 ans et plus ayant déjà essayé une cigarette électronique (n = 650 000) ont déclaré que la dernière cigarette électronique qu'ils avaient essayée contenait de la nicotine.

Si on se fie aux résultats de l'ECTAD de 2013, la prévalence du tabagisme est actuellement de 15 % (n = 4,2 millions) chez les Canadiens de 15 ans et plus, de 11 % (n = 225 000) chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, et de 18 % (n = 435 000) chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans. Des préoccupations ont été soulevées relativement à l'influence des cigarettes électroniques sur les progrès de la lutte antitabac, en particulier en ce qui concerne les jeunes, cette cigarette favorisant notamment l'acceptabilité sociale du comportement tabagique et favorisant probablement une dépendance à la nicotine à cause de produits contenant de la nicotine.

Des préoccupations ont aussi été soulevées relativement à l'accessibilité aux produits de cigarette électronique et aux éléments promotionnels comme les arômes et les couleurs dans le milieu de la vente au détail.

1.3 Objectifs de l'étude

Recueillir des données de référence dans un secteur de la vente au détail qui évolue rapidement, où il a été demandé de réglementer l'accès des jeunes aux produits de cigarette électronique. Ce projet permettra d'évaluer la volonté des détaillants de vendre des cigarettes électroniques aux jeunes et de déterminer l'emplacement, l'accessibilité et les éléments de promotion des cigarettes électroniques, ce qui comprend la promotion potentielle d'allégations relatives à la santé dans les points de vente au détail.

Suite aux analyses de l'étude de « milieu », un échantillon de non moins de 4 000 points de vente au détail dans tout le Canada sera visité afin d'évaluer la volonté des détaillants de vendre des cigarettes à des jeunes.

L'échantillon sera tiré de vingt (20) régions du Canada et se situera dans les dix (10) provinces du pays.

Trois ou quatre grandes catégories de commerces permettront de résumer les résultats des neuf (9) circuits ou classes de commerces, qui comprennent neuf (9) sous-catégories de commerces : les magasins sous bannière, les stations-service et dépanneurs indépendants (SSD), les pharmacies (PH), les épicerie, les magasins à grande surface, les magasins de vente au rabais (MVR), les tabagies et les commerces de « vapotage », y compris les kiosques de centres d'achat (MS). Dans le présent contexte, les circuits ou classes de commerces de détail renvoient aux types de commerce vendant des produits de cigarette électronique.

Une fois le plan d'échantillonnage et le plan opérationnel approuvés par Santé Canada, l'organisation We Check constituera, à partir de la base de données affinée, un échantillon aléatoire des points de vente au détail qui seront inclus dans l'étude.

La collecte de données se fera entre le 2 juillet et le 30 septembre 2015.

1.4 Objectifs particuliers

Le présent projet a deux objectifs spécifiques :

1. mesurer la volonté des détaillants de vendre des cigarettes électroniques et des produits connexes aux jeunes;
2. déterminer l'accessibilité, l'emplacement et les éléments promotionnels liés à la vente de produits de cigarette électronique à des points de vente au détail (PVD).

1.5 Objectifs généraux

Les renseignements qui seront recueillis contribueront aux objectifs généraux grâce aux éléments suivants :

- ils permettront d'établir une base de référence pour les études à venir et offriront des mesures indépendantes des comportements des détaillants dans toutes les régions du Canada, en plus de quantifier la disposition des détaillants à vendre des cigarettes électroniques aux jeunes, l'accessibilité des produits, leur emplacement et la promotion qui en est faite;
- ils permettront à Santé Canada de mieux comprendre les circonstances susceptibles de jouer sur la volonté des détaillants de vendre aux mineurs, et d'utiliser cette information pour concevoir des lois, des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation plus efficaces permettant de mieux contrôler les ventes de cigarettes électroniques et leur présentation;
- ils serviront à mieux sensibiliser le public quant à la volonté des détaillants de fournir des produits de cigarette électronique aux jeunes, aux enjeux de santé entourant les substances des cigarettes électroniques et à l'utilisation de ces produits par les jeunes, et ils faciliteront une communication plus directe avec les jeunes Canadiens sur cet important sujet.

1.6 Principales mesures

Cette étude offrira des estimations des éléments suivants :

Ventes aux jeunes

1. le nombre et le pourcentage de détaillants refusant de vendre des cigarettes électroniques aux jeunes (les participants de l'enquête auront entre 15 et 17 ans);
2. le nombre et le pourcentage de détaillants ayant : un présentoir de cigarettes électroniques visible et en libre-service; un présentoir de cigarettes électroniques visible mais inaccessible (c.-à-d. situé derrière le comptoir); des cigarettes électroniques cachées derrière un écran à cigarettes ou sous le comptoir; un présentoir de cigarettes électroniques en libre-service qui n'est pas au comptoir du PVD mais ailleurs dans le magasin;
3. le nombre et le pourcentage de détaillants de cigarettes électroniques ayant des éléments de promotion et de publicité.

Les données de cette étude ont des visées strictement informatives et ne sont pas recueillies à des fins d'application de la loi ou d'adoption de mesures de conformité. Il n'est donc nécessaire d'obtenir qu'une *estimation* générale de la disposition des détaillants à vendre aux jeunes.

La volonté des détaillants à vendre sera déterminée grâce à l'observation de certains gestes, mots et comportements manifestes du vendeur ou de la vendeuse sur le point de réaliser sa vente. (Cette étude exige que les évaluateurs adolescents ne concluent jamais une transaction d'achat d'une cigarette électronique ou d'un produit connexe.)

2. Portée et calendrier de l'étude

2.1 Géographie

Les vérifications auprès des commerces de détail seront menées auprès d'un échantillon représentatif de commerces de différentes classes situés dans vingt (20) régions dans dix (10) provinces du Canada.

- St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)
- Saint John (Nouveau-Brunswick)
- Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Région métropolitaine de Montréal (RMM) (Québec)
- Québec (Québec)
- Ottawa (Ontario)
- Kingston (Ontario)
- Région du Grand Toronto (RGT) (Ontario)
- Région de Niagara-Hamilton (Ontario)
- Kitchener-Waterloo-Guelph-Cambridge (Ontario)
- Sudbury (Ontario)
- Winnipeg (Manitoba)
- Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon (Saskatchewan)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Région du Grand Vancouver (RGV) (Colombie-Britannique)
- Abbotsford-Chilliwack (Colombie-Britannique)

2.2 Classes des commerces de détail

La collecte de données se fera par sous-catégories parmi neuf (9) classes de commerces, et sera inscrite dans trois ou quatre grandes catégories (les pharmacies peuvent être groupées avec les magasins généraux et de vente à rabais) de la manière suivante :

- Station-service / Dépanneur (SSD)
 - dépanneurs sous bannière;
 - dépanneurs de stations-service;

- dépanneurs indépendants.
- Magasins généraux et de vente à rabais (MVR)
 - magasins de vente à rabais;
 - épiceries;
 - magasins à grande surface.
- Pharmacies (PH)
 - pharmacies situées dans une épicerie;
 - pharmacies seules (p. ex., Pharmaprix, Proxim).
- Magasins spécialisés (MS)
 - tabagies;
 - magasins de « vapotage »;
 - kiosques de centres commerciaux.

2.3 Calendrier

Toutes les visites de commerces se feront durant la période des vacances d'été. Les visites se dérouleront du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois de septembre 2015. Nous tenterons toutefois de terminer tout le travail de terrain avant la fin de semaine de la fête du Travail.

Le jour et l'heure de chaque visite respecteront les heures normales d'exploitation de chaque type de commerce. P. ex., les dépanneurs ouvrent plus tôt et ferment plus tard que les centres commerciaux et les épiceries. Selon l'endroit où ils se trouvent, certains magasins spécialisés peuvent être fermés le dimanche.

3. Échantillon

3.1 Taille de l'échantillon

L'objectif sera de visiter pour cette étude environ 4 000 commerces de détail, ou davantage.

3.2 Processus de sélection de l'échantillon des régions

Les vingt (20) régions couvertes par cette étude (énumérées à la section 2.1, Géographie) sont formées des villes les plus peuplées de chaque province, à quelques exceptions près. Dans un souci d'économie et d'accessibilité pour les équipes de l'étude, on a choisi certaines villes ou régions parallèles auxquelles il était facile d'accéder depuis une importante région métropolitaine, ce qui permettait d'utiliser une même équipe d'étude.

Une exigence de base importante pour la sélection des villes consistait à s'assurer qu'au moins une ville de chacune des dix provinces canadiennes soit représentée. Des villes parallèles étaient également choisies lorsque la taille de l'échantillon pour une seule ville, représentant une province, était trop petite – p. ex., Summerside a été ajoutée à l'échantillon de Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard.

La RGT, la RGV et RMM comprennent certaines villes environnantes qui ne se situent pas nécessairement dans les limites officielles de la région (p. ex., Whitby et Oshawa ne font pas officiellement partie de la RGT mais ont été incluses dans la zone d'étude de la RGT et feront partie des résultats pour la région).

3.3 Méthodologie pour l'étude de milieu

Étant donné qu'aucune liste des détaillants de cigarettes électroniques n'est disponible, les ressources et les méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer le nombre de détaillants de cigarettes électroniques dans chaque région :

- recherche en ligne à l'aide d'Internet – Google Maps, moteur de recherche Google, moteur de recherche Bing et Pages jaunes;
- appels téléphoniques à des détaillants possibles;
- vérifications sur place dans les commerces.

Approche pour la recherche en ligne

Le titre de chaque classe de commerce a été saisi, et d'autres termes de recherche semblables ont été utilisés pour chaque classe (p. ex., épicerie = aliments, vapotage = cigarettes électroniques). Pour commencer la recherche dans une ville, le nom de la ville était entré dans Google Maps puis on grossissait la zone de la ville qu'il était nécessaire de voir de plus près. La fonction « *Street View* » était également utilisée pour voir le nom des bannières et les adresses, au besoin. La fonction de « recherche à proximité » était utilisée pour chaque classe de commerce à la fois. Pour les magasins à succursales, on visitait leur site Web et utilisait leur outil permettant de trouver un magasin pour confirmer des adresses ou en trouver de nouvelles. C'est de cette façon que 13 000 commerces possibles ont été repérés.

Approche pour la confirmation téléphonique afin de trouver des vendeurs de cigarettes électroniques

L'objectif de cette étape était d'appeler des commerces pour leur demander s'ils vendaient des produits de cigarette électronique, d'une façon détachée qui ne laissait pas voir qu'il s'agissait d'un appel de recherche. Les appelants composaient le *67 avant de composer le numéro du commerce, afin de bloquer leur numéro de téléphone de l'afficheur.

Si un appel n'obtenait pas de réponse, que le numéro n'était pas en service, que l'interlocuteur raccrochait, qu'il y avait un son de télécopieur ou encore si on tombait sur une boîte vocale, ou si aucune réponse claire n'était fournie, alors l'appelant indiquait sur le fichier que l'endroit nécessitait une vérification en personne.

Approche pour les vérifications en personne afin de confirmer les vendeurs de cigarettes électroniques

Des vérifications en personne ont été menées sur 3 150 des 6 220 endroits trouvés, soit la moitié de l'échantillon produit.

L'objectif de cette étape était de visiter les commerces et de confirmer certains renseignements comme la catégorie de la classe du commerce, son adresse, et s'il vendrait des produits de cigarette électronique. Le chercheur sur le terrain notait également le type de cigarettes électroniques qui était vendu. S'il ne voyait aucune cigarette électronique en arrivant sur les lieux, il devait demander au commis s'il en avait, de la façon la plus naturelle possible, comme s'il souhaitait en acheter une. Cette démarche était nécessaire puisqu'il y avait de bonnes chances que les cigarettes électroniques soient cachées dans des armoires ou derrière le comptoir. La discrétion était très importante. Les chercheurs sur le terrain devaient rester anonymes et agir comme des clients normaux.

3.4 Méthodologie d'échantillonnage des commerces de détail

L'étude de milieu a permis de repérer un total de 6 221 commerces. Nous avons établi une cible d'échantillon à $n = 4\,050$ (en prévoyant 50 cas de plus que le minimum de $n = 4\,000$ afin

de s'assurer de répondre aux objectifs). Selon ces chiffres, l'échantillon couvrira 65 % de la population totale.

Le plan d'échantillonnage prévoit une distribution des cas proportionnelle à la population par marché et par circuit de vente. Quelques ajustements ont été apportés pour améliorer la qualité des données et favoriser une analyse plus solide des résultats. Ces ajustements sont les suivants :

- Dans tous les cas où un échantillon de 65 % du milieu d'un marché donné nous donnait moins de 50 cas au total, nous avons assuré un minimum de 50 cas. Cet ajustement permettra d'assurer des comparaisons plus fiables entre les marchés, même dans les centres de petite taille. Par exemple, la population totale de Charlottetown-Summerside sur l'Île-du-Prince-Édouard compte 58 commerces. Normalement, l'échantillon serait de 38 cas (65 %). Pour contourner ce problème, nous avons établi un minimum de 50 cas dans cette région.
- Nous proposons d'échantillonner la population totale des 210 boutiques de vapotage repérées.

En plus de tenir compte des marchés et des circuits de vente, l'échantillon neutralisera les effets d'âge et de sexe des jeunes acheteurs mystère. Environ la moitié de l'échantillon national sera visité par des garçons, et l'autre moitié par des filles. Pour ce qui est de l'âge, environ la moitié de l'échantillon national sera visité par des garçons ou des filles de 17 ans, et le reste de l'échantillon sera divisé à peu près également entre des jeunes de 15 et de 16 ans. Ces cibles de répartition seront respectées autant que possible au sein d'une même ville et entre les différentes classes de commerce. La taille de l'échantillon pour certaines villes et certains types de commerces est toutefois trop petite pour permettre une représentation de garçons et de filles de tous les groupes d'âge. Dans de tels cas, l'échantillon sera attribué à un ou plusieurs adolescents d'un âge et d'un sexe donné. Les distributions dans chaque ville refléteront assez fidèlement les critères utilisés durant l'étude de 2014, *Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès des jeunes au tabac*.

Une fois les données recueillies, nous proposons de les pondérer en regard de la population des 20 marchés étudiés plutôt que de celle des circuits de vente. La raison en est qu'il s'agit d'un nouveau marché qui change rapidement et qui pourrait connaître des variations importantes avec le temps. Une pondération faite en fonction de la population permet de donner une orientation épidémique, plutôt que de marché, aux données, ce qui permettra un suivi plus stable et plus exact à long terme.

Un échantillon de $n = 4\,050$ permet une marge d'erreur 0,9 point de pourcentage, calculé en tenant compte d'un intervalle de confiance de 95 %.

3.5 Exclus de l'échantillon

Nous avons exclu du milieu des détaillants de cigarettes électroniques les « head-shops » (bazars) ou les boutiques de vapotage qui représentent un environnement risqué pour les adolescents, de même que les bars, les hôtels ou d'autres établissements qui ne sont pas généralement classés comme des commerces de détail. De plus, cette étude se concentre sur les détaillants « physiques » de cigarettes électroniques et exclut donc les détaillants en ligne.

3.6 Échantillonnage aléatoire

L'échantillon cible de 4 050 sera choisi au hasard parmi les 6 221 commerces de la population. Une fonction ALEA sera utilisée dans une feuille de calcul MS Excel® pour choisir les commerces de façon aléatoire, par région et par classe de commerce.

3.7 Procédure de substitution de commerces de l'échantillon

La procédure pour substituer des commerces sera la suivante, en ordre descendant de priorité :

1. au sein d'une même ville, tenter de trouver un commerce de remplacement de la même classe que le précédent;
2. si aucun commerce de même catégorie ne peut servir de substitution, trouver un commerce de l'une ou l'autre classe au sein de la même grande catégorie de commerce, en fonction de sa proximité au commerce original;
3. si aucun commerce de la même grande catégorie ne peut servir de substitution, alors un autre commerce d'une autre catégorie peut être choisi;
4. si aucun commerce de quelque classe que ce soit n'est trouvé dans la ville originale, alors le commerce original sera remplacé par un commerce de la même classe situé dans une autre ville de la même province;
5. si aucun commerce de quelque classe que ce soit, de la ville et de la province originales, ne peut servir de substitution, alors le commerce original sera remplacé par un commerce de la même classe d'origine situé dans une autre ville à l'extérieur de la province, là où le choix est plus vaste.

3.8 Tableaux de pondération statistique et de distribution de l'échantillonnage

Les résultats finaux seront pondérés selon la population des 20 marchés étudiés. La raison en est qu'il s'agit d'un marché relativement nouveau qui change rapidement et qui pourrait connaître des variations importantes avec le temps.

Sample Distribution E-Cigarette Retailers (Summer 2015)

Region	Total Population	Proposed Sample	Specialty Stores			Gas/Convenience				Food/Mass Merchandise				Pharmacy
			Specialty Stores (NET)	Vape Store	Tobacco Store	Gas/Convenience (NET)	Chain Convenience	Ind't Convenience	Gas Convenience	Food/Mass Merchandise (NET)	Grocery	Discount Store	Mass Merchandise	Pharmacy (NET)
Newfoundland	110	72	3	3	-	55	19	13	24	11	11	-	-	3
St. John's	110	72	3	3	-	55	19	13	24	11	11	-	-	3
Prince Edward Island	58	50	3	1	2	42	4	11	27	3	3	-	-	2
Charlottetown-Summerside	58	50	3	1	2	42	4	11	27	3	3	-	-	2
New Brunswick	172	112	8	8	-	84	7	33	44	17	9	8	1	3
Moncton	87	57	5	5	-	43	5	13	25	7	6	1	1	2
Saint John	85	55	3	3	-	41	2	20	19	10	3	7	-	1
Nova Scotia	172	112	9	8	1	82	18	29	36	15	13	1	1	6
Halifax	172	112	9	8	1	82	18	29	36	15	13	1	1	6
Quebec	1428	930	71	48	23	826	214	428	184	28	22	5	1	4
Montreal	1216	792	44	28	16	717	184	379	155	26	20	5	1	4
Quebec City	212	138	27	20	7	109	30	49	30	2	2	-	-	-
Ontario	2254	1,440	88	65	23	1,196	314	491	391	76	39	22	15	81
Kingston	60	50	5	4	1	39	8	15	16	2	2	1	-	3
Kitchener-Waterloo, Guelph, Cambridge	84	55	3	2	1	40	16	5	19	7	4	1	2	4
Ottawa	221	144	10	7	3	112	42	24	46	12	6	6	-	10
Niagara/Hamilton	115	75	11	10	1	54	24	17	12	2	1	2	-	7
Sudbury	68	50	1	1	-	42	8	20	13	1	1	-	-	7
GTA	1706	1,067	57	41	16	908	216	409	284	51	25	13	13	51
Metro Toronto	860	516	26	20	6	456	105	244	108	17	11	4	2	16
Oakville-Mississauga-Milton	279	182	12	8	4	161	45	51	65	1	-	1	-	8
Brampton-Vaughan	209	136	5	2	3	93	24	39	30	22	13	6	3	16
Concord-Thornhill-Markham	110	72	4	3	1	63	12	26	26	1	1	1	-	3

Sample Distribution E-Cigarette Retailers (Summer 2015)														
Region	Total Population	Proposed Sample	Specialty Stores			Gas/Convenience				Food/Mass Merchandise				Pharmacy
			Specialty Stores (NET)	Vape Store	Tobacco Store	Gas/Convenience (NET)	Chain Convenience	Ind't Convenience	Gas Convenience	Food/Mass Merchandise (NET)	Grocery	Discount Store	Mass Merchandise	Pharmacy (NET)
Aurora-Newmarket-Richmond Hill	107	70	4	3	1	55	11	21	23	6	1	1	4	4
Ajax-Pickering-Whitby-Oshawa	141	92	6	5	1	79	19	29	32	4	-	-	4	3
Manitoba	196	128	12	9	3	103	39	6	59	12	4	2	6	1
Winnipeg	196	128	12	9	3	103	39	6	59	12	4	2	6	1
Saskatchewan	157	103	9	6	3	79	22	17	41	9	8	1	-	6
Regina	75	50	4	3	1	37	9	7	20	5	5	-	-	5
Saskatoon	82	53	4	3	1	43	13	10	20	4	4	1	-	2
Alberta	1108	721	53	25	28	500	157	149	194	116	88	23	5	53
Calgary	573	373	41	21	20	238	80	73	85	63	45	18	-	31
Edmonton	535	348	12	4	8	262	77	77	108	53	43	5	5	22
British Columbia	566	383	45	37	8	277	79	69	129	51	51	-	-	9
Abbotsford	55	50	8	5	3	31	6	1	23	5	5	-	-	6
Chilliwack	511	333	38	32	6	247	73	68	106	46	46	-	-	3
Total	6,221	4,050	299	210	89	3,245	872	1,245	1,128	338	250	61	27	168
Percentage of Total (by Class of Trade)			4%	2%	2%	78%	21%	30%	27%	12%	10%	2%	1%	4%

4. Méthodologie

4.1 Introduction

Tous les aspects de la conception de la recherche, y compris les méthodes opérationnelles, les formulaires de terrain et tous les autres documents utilisés dans le cadre de cette étude ont été soumis à Santé Canada qui doit les approuver. Dans tous les cas, ces procédures sont axées sur les objectifs suivants :

- préserver l'intégrité du processus de collecte de données;
- assurer la sécurité des jeunes;
- concevoir des mesures de contrôle qui peuvent être facilement dupliquées et qui permettront de recueillir des données qui contribueront à la compréhension du public des enjeux entourant la volonté des détaillants à fournir des produits de cigarette électronique aux jeunes.

4.2 Démarche générale

L'aspect essentiel de cette opération est de mesurer la volonté des détaillants à vendre des cigarettes électroniques aux jeunes, ainsi que l'accessibilité, l'emplacement et la promotion des cigarettes électroniques et des produits de cigarette électronique sur le marché, dans des conditions qui permettent au détaillant de répondre de la façon qui lui est la plus naturelle.

Une équipe d'observation formée d'un évaluateur adulte (de 19 ans ou plus) et d'un évaluateur adolescent (de 15, 16 ou 17 ans) visitera chaque détaillant du secteur attribué. Il est essentiel à la réussite de l'étude que les membres de l'équipe sur le terrain s'acquittent de leurs tâches avec discrétion. Ceux-ci devront agir comme des clients typiques et ne rien faire qui pourrait révéler la nature de leur travail.

Chaque membre de l'équipe a des tâches attribuées.

4.3 Tâches du coordonnateur national de terrain

Un coordonnateur national de terrain supervisera les tâches des coordonnateurs régionaux de terrain et assurera le suivi des avancées générales des équipes d'observation au fil de l'étude. Les tâches précises du coordonnateur national de terrain sont notamment les suivantes.

- Contribuer à l'étude de milieu en coordonnant les efforts de tous les coordonnateurs régionaux de terrain lorsqu'ils exécutent leurs tâches en ligne, au téléphone et sur le terrain en vue de mettre sur pied la liste des détaillants de cigarettes électroniques dans chacune des 20 villes ou régions choisies au Canada.
- Sélectionner des chercheurs sur le terrain pour aider aux tâches liées à la rédaction de la liste de détaillants de cigarettes électroniques.
- Recruter, présélectionner, interviewer, embaucher et former les sept coordonnateurs régionaux de terrain dans tout le pays.
- Participer aux processus d'affichage, de recrutement et de présélection pour trouver les évaluateurs adultes et adolescents pour l'étude sur les cigarettes électroniques.
- Sélectionner un certain nombre d'évaluateurs adultes et adolescents à interviewer et transférer l'information aux coordonnateurs régionaux de terrain.
- Préparer et distribuer les trousseaux d'information et de formation des coordonnateurs régionaux de terrain.
- Obtenir et conserver tous les documents confidentiels nécessaires aux évaluateurs adultes et adolescents, y compris les formulaires de consentement parental et les photocopies des pièces d'identité avec photo des évaluateurs adolescents.
- Tenir à jour la base de données des commerces dans le système de déclaration en ligne et y apporter les modifications et les corrections nécessaires.
- Surveiller toutes les activités et veiller à ce que le calendrier des tâches soit respecté.
- Comprendre parfaitement la portée du présent projet et s'assurer qu'elle est bien communiquée aux coordonnateurs régionaux de terrain, et que ces derniers la comprennent.
- Traiter les payes des coordonnateurs régionaux de terrain et des équipes d'évaluateurs, jeunes et adultes. Un calendrier de trois à quatre périodes de paiement sera traité durant l'été.
- Communiquer régulièrement l'état d'avancement du travail de terrain au chef de projet de We Check.
- Veiller à ce que les coordonnateurs régionaux de terrain soient à jour quant aux rapports d'examen soumis par les évaluateurs adultes dans le système de déclaration en ligne. Toute erreur, omission ou contradiction devra être abordée directement avec le coordonnateur régional de terrain, au besoin, avant de valider le rapport.

4.4 Tâches du coordonnateur régional de terrain

Un coordonnateur régional de terrain supervisera les activités des équipes d'observation de la ville dans laquelle il réside. Les tâches précises du coordonnateur régional de terrain sont notamment les suivantes.

- Participer à l'étude de milieu en s'acquittant de tâches en ligne, par téléphone et sur le terrain afin de mettre sur pied la liste des détaillants de cigarettes électroniques de sa région.
- Sélectionner des chercheurs sur le terrain pour aider aux tâches liées à la rédaction de la liste de détaillants de cigarettes électroniques.
- Participer au processus d'affichage, de recrutement et de présélection pour trouver les participants à l'étude sur les cigarettes électroniques.
- Sélectionner un certain nombre d'évaluateurs adultes et d'évaluateurs adolescents en communiquant avec les acheteurs intéressés à partir de la liste fournie par courriel par le coordonnateur national de terrain.
- Mener des entrevues en personne et déterminer le niveau de qualification des évaluateurs adultes et adolescents.
- Embaucher les évaluateurs adultes et adolescents qualifiés.
- Veiller à ce que les formulaires de recrutement des évaluateurs adultes et adolescents soient signés et livrés au coordonnateur national de terrain à Ottawa avant le début du travail de terrain.
- Veiller à obtenir une image numérique de tous les évaluateurs adolescents et à la faire parvenir au coordonnateur national de terrain à Ottawa avant le début du travail de terrain.
- Comprendre parfaitement la portée du présent projet et s'assurer, grâce à une séance de formation, qu'elle est bien communiquée aux évaluateurs adultes et adolescents et que ces derniers la comprennent.
- Rester en communication avec les évaluateurs adultes afin de veiller à ce que le travail de terrain de l'étude soit bien exécuté par les évaluateurs.
- Communiquer régulièrement l'état d'avancement du travail de terrain au coordonnateur national de terrain.
- Valider tous les rapports soumis par les évaluateurs adultes dans le système de déclaration en ligne. Toute erreur, omission ou contradiction devra être abordée directement avec l'évaluateur adulte ou le coordonnateur national de terrain, au besoin, avant de valider le rapport.

4.5 Tâches des évaluateurs adultes

- S'assurer que le formulaire de consentement est signé par le parent ou le tuteur de l'évaluateur adolescent.
- Avoir un permis de conduire valide et assurer un transport sécuritaire et adéquat dans le cadre de l'évaluation d'équipe sur le terrain.
- Prévoir un trajet économique et rapide.
- S'assurer que l'évaluateur adulte et l'évaluateur adolescent ne soient pas vus ensemble par le détaillant (p. ex., veiller à se stationner sur une rue transversale et faire descendre l'adolescent hors de vue du détaillant).
- Utiliser l'application GeoVerify pour confirmer sa position ou prendre discrètement une photographie du commerce de détail et la télécharger.
- Recueillir tous les renseignements demandés quant à l'accessibilité, l'emplacement et la promotion de cigarettes électroniques et de produits connexes, et aider l'évaluateur adolescent à estimer l'âge du commis et à déterminer les autres caractéristiques physiques touchant le détaillant.
- Se familiariser avec le questionnaire de déclaration en ligne dans « Sassie » afin de comprendre de façon globale toutes les exigences touchant l'évaluation (la volonté, l'accessibilité, l'emplacement, la promotion et les publicités) et les données.
- S'assurer de la qualité des données entrées aux fins du rapport dans le système de déclaration en ligne, Sassie, y compris en vérifiant le type de commerce (classe de commerce).
- Former et superviser les évaluateurs adolescents travaillant avec eux au projet, et assurer leur sécurité.

4.6 Tâches des évaluateurs adolescents

- S'habiller selon son âge, sans essayer d'avoir l'air plus âgé qu'ils ne le sont en se maquillant ou en se faisant pousser la barbe.
- Se familiariser avec le questionnaire de déclaration en ligne dans « Sassie » afin de comprendre de façon globale toutes les exigences touchant l'évaluation (la volonté, l'accessibilité, l'emplacement, la promotion et les publicités) et les données.
- Évaluer la volonté de chaque détaillant de leur vendre une cigarette électronique, en tentant de lui en acheter une.
- TENTER seulement d'acheter des cigarettes du détaillant; en AUCUN CAS ils ne devront compléter l'achat.
- Avoir moins de cinq (5) dollars en poche et n'avoir aucun porte-monnaie ou sacoche.
- Si un évaluateur adolescent révèle à un détaillant qu'il n'a pas assez d'argent pour acheter la cigarette électronique, il doit ensuite noter dans son évaluation si le détaillant lui a suggéré un produit de cigarette électronique moins cher.

4.7 Neutraliser la distribution selon l'âge et le sexe

Pour le volet de l'étude touchant la vente aux mineurs, les mesures de contrôle sur le terrain ont été conçues de façon à ce que les commerces de l'échantillon qui seront visités le soient par des adolescents d'âge et de sexe déterminé.

Le quota pour 2015 est le suivant :

- Environ la moitié de l'échantillon national sera visité par des garçons, et l'autre moitié par des filles.
- Pour ce qui est de l'âge, environ la moitié de l'échantillon national sera visité par des garçons ou des filles de 17 ans, et le reste de l'échantillon sera divisé à peu près également entre des jeunes de 15 et de 16 ans.

La section 4.10 présente le détail des visites de commerces par classe, dans chaque ville, distribuées selon les objectifs d'âge et de sexe des évaluateurs adolescents.

4.8 Procédures sur le terrain pour les évaluateurs adultes

Pour commencer

- Les évaluateurs adultes auront été formés et connaîtront bien les exigences de leur rôle lors des visites de commerces. L'échantillon sera classé et assigné aux jeunes en fonction des critères d'âge et de sexe qui ont été établis pour chaque région.
- L'adresse de chaque commerce devrait être vérifiée sur Google Maps, Batchgeo ou une autre application, ou encore sur une carte en format papier. Un formulaire pour chaque établissement sera fourni dans le système de déclaration en ligne Sassie. L'équipe pourra en imprimer un exemplaire papier qui lui servira de brouillon et qu'elle pourra remplir dans le véhicule, ou encore accéder directement au formulaire en ligne par Internet sans fil ou sur le plan de données de leurs téléphones intelligents.

Évaluer l'environnement du commerce de détail

Lorsqu'il arrivera au premier commerce, et avant que l'évaluateur adolescent n'entre dans l'établissement, l'évaluateur adulte devra exécuter les tâches suivantes :

- dans une boutique de vapotage ou une tabagie, évaluer l'environnement du commerce de détail pour s'assurer qu'il ne présente aucun risque pour l'évaluateur adolescent. Les environnements qui présentent un risque ne seront pas visités, par exemple les lieux qui autorisent l'utilisation de cigarettes électroniques sur place, ou les salons de vapotage, ou des commerces vendant des accessoires liés à des drogues;
- vérifier le sexe et l'âge approximatif du commis;
- passer discrètement le commerce en revue pour voir si les cigarettes électroniques sont accessibles au consommateur ou s'il faut passer par le commis, où elles sont situées et si on voit des publicités ou du matériel promotionnel;
- dans une épicerie où se trouve une pharmacie, vérifier où sont vendues les cigarettes électroniques. Si elles sont vendues dans la section des produits de thérapie de remplacement de la nicotine de la pharmacie, l'adulte doit s'assurer que le commerce est inscrit dans la catégorie des pharmacies (PH). Si elles sont plutôt vendues au comptoir de services de l'épicerie ou dans un secteur distinct rattaché à l'épicerie, alors l'adulte doit s'assurer que le commerce est inscrit comme épicerie (MVR);
- sortir discrètement du commerce et faire un rapport verbal à l'évaluateur adolescent sur l'environnement du commerce.

Consignation des résultats

Une fois qu'il sera hors de vue du détaillant, l'évaluateur adulte exécutera les tâches suivantes :

- utiliser l'application GeoVerify pour confirmer sa position ou prendre une photographie du commerce de détail;
- remplir sa section du rapport touchant l'emplacement et la promotion des cigarettes électroniques, puis aider l'évaluateur adolescent à remplir sa portion du rapport écrit ou en ligne;
- avant de passer au prochain commerce, l'évaluateur adulte devra mener une inspection visuelle sur un périmètre d'un quadrilatère autour du commerce pour repérer toute école ou tout centre commercial à proximité (moins de 300 mètres), puis inscrire les résultats de son examen dans le rapport.

4.9 Procédures sur le terrain pour les évaluateurs adolescents

Pour commencer

- Ils devront avoir l'air de leur âge réel et ne pas tenter de se vieillir avec du maquillage, un comportement différent ou une tenue particulière.
- Ils prendront connaissance de leurs tâches et passeront en revue les différents détails de l'opération avec leur évaluateur adulte avant de commencer le travail de terrain.
- Ils ne devront avoir aucune pièce d'identité sur eux.
- Ils ne devront pas avoir plus de cinq (5) dollars sur eux, ce qui garantira qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour acheter une cigarette électronique.
- Ils feront une recherche en ligne sur les cigarettes électroniques pour connaître un peu les différents appareils et produits, en s'aidant des références fournies à la section 6.5.

Vérification du comportement du détaillant à l'égard de la vente aux jeunes

- Les évaluateurs adolescents seront conduits par les évaluateurs adultes vers les commerces de la liste qui leur aura été fournie par We Check.
- Ils entreront seuls dans le commerce et chercheront les cigarettes électroniques là où l'évaluateur adulte leur aura indiqué qu'elles se trouvaient, ou ils iront voir le commis si les cigarettes se trouvent derrière le comptoir. Si les cigarettes électroniques sont accessibles en libre-service, les évaluateurs adolescents en prendront une; si elles se trouvent derrière le comptoir, ils demanderont au commis « une cigarette électronique jetable ». Si le commis répond qu'il n'a pas de cigarette électronique jetable, les adolescents lui demanderont la trousse de départ la moins chère. Durant la tentative de transaction, les adolescents devront veiller aux éléments suivants :
 - ils ne devront faire aucune affirmation trompeuse **sauf si le commis leur demande leur âge**, en quel cas, les jeunes devront déclarer avoir 19 ans;

- si le détaillant semble disposé à leur vendre la cigarette électronique, les adolescents vérifieront leur argent et diront qu'ils n'en ont manifestement pas assez pour acheter la cigarette électronique, ou qu'ils ont oublié leur porte-monnaie, et ils quitteront le commerce le plus naturellement possible;
- si le détaillant offre de leur vendre un produit moins cher, les adolescents devront refuser poliment et quitter le commerce;
- si le détaillant refuse de leur vendre la cigarette électronique ou la trousse, les adolescents devront remercier poliment le commis et quitter le commerce.

Les procédures indiquées ci-dessus seront les mêmes pour toutes les classes de commerce, à l'exception des boutiques de vapotage. Ce type de boutique est conçu exclusivement pour la vente de cigarettes électroniques et pourrait nécessiter un dialogue plus interactif avec les adolescents quant à leurs préférences en matière de cigarettes électroniques ou de liquide à vapoter.

Consignation des résultats

Dès sa sortie du commerce, dans un endroit discret suffisamment éloigné (pour être hors de vue du commis), l'évaluateur adolescent rejoindra l'évaluateur adulte qui lui est attribué et enregistrera l'expérience sur un formulaire imprimé ou à l'aide de son appareil mobile. Le jeune inscrira les renseignements suivants :

- les réponses à des questions précises quant aux déclarations et aux actions du détaillant, qui indiqueront sa volonté de vendre ou non;
- de l'information connexe, comme :
 - le jour de la visite;
 - l'heure de la visite;
 - l'âge et le sexe de l'évaluateur adolescent;
 - le sexe du commis qui l'a servi;
 - l'âge apparent du commis;
 - la présence ou non dans le commerce d'autres clients adultes au moment de la tentative d'achat;
 - si le commis a suggéré l'achat d'une cigarette électronique ou d'un autre produit moins cher;
 - tout autre élément de SASSIE.

Les observations ci-dessus seront utilisées pour croiser les résultats touchant les ventes aux jeunes. Une fois tous les renseignements inscrits de façon exacte et exhaustive, l'équipe d'observation se rendra au prochain lieu indiqué et répétera l'exercice.

Remarque sur le rôle des évaluateurs de terrain : la tâche des évaluateurs de l'équipe est purement administrative. C'est à la firme de recherche qu'il revient de déterminer la volonté du

détaillant de conclure la vente, en se fiant exclusivement à une interprétation objective des observations rapportées par les évaluateurs.

4.10 Tableau des objectifs de quota des jeunes

Regions	Teen Quota Targets - 2015						TOTALS
	Male			Female			
	15	16	17	15	16	17	
ST. JOHN'S			37	37			73
CHARLOTTETOWN-SUMMERSIDE	25				25		50
MONCTON						58	58
SAINT JOHN		55					55
HALIFAX			57		57		113
MONTREAL	99	99	198	99	99	198	792
QUEBEC CITY	69					69	138
KINGSTON			25	25			50
KITCHENER-WATERLOO-GUELPH-CAMBRIDGE		27				27	54
OTTAWA	36			36		72	144
NIAGARA-HAMILTON			37		37		74
SUDBURY			25	25			50
GTA	101	167	267	146	65	325	1069
Metro-Toronto	65	65	129	65	65	129	516
Concord-Thornhill-Markham	37					37	73
Ajax-Pickering-Whitby-Oshawa			47	47			93
Oakville-Mississauga-Milton			91			91	182
Brampton-Vaughan		68				68	136
Aurora-New market-Richmond Hill		35		35			69
WINNIPEG			65		65		129
REGINA			25		25		50
SASKATOON		27				27	54
CALGARY	93		93		93	93	373
EDMONTON		87	87	87		87	349
ABBOTSFORD-CHILLIWACK		25		25			49
VANCOUVER	42	42	84	42	42	84	334
	465	529	998	521	507	1,040	4,058
	1992			2067			
	50%		50%	50%		50%	Ratio

Note: Sub-totals and Totals may be ±1 due to rounding.

5. Processus de dotation

5.1 Évaluateurs adultes

Les évaluateurs adultes seront choisis à partir des candidatures issues du réseau de chercheurs indépendants de We Check.

Les chercheurs de We Check ont une grande expérience de collecte de données dans des commerces de détail. Nombre d'entre eux ont de l'expérience de vérification de conformité pour les clients de We Check.

L'organisation ne communiquera qu'avec des adultes de plus de 19 ans, généralement dans la mi-trentaine ou plus âgés, puisqu'il est plus probable que ce type de candidats aient des enfants de l'âge recherché pour les jeunes évaluateurs et qui pourraient donc être des candidats potentiels pour les postes.

5.2 Évaluateurs adolescents

Seuls les adolescents qui font leur âge seront embauchés pour les visites de commerce. Les adolescents, des jeunes entre 15 et 17 ans, seront embauchés comme évaluateurs adolescents pour recueillir des renseignements sur les détaillants de cigarettes électroniques et pour tenter d'acheter une cigarette électronique afin de vérifier si le détaillant est disposé à la lui vendre, ou s'il lui demande une preuve d'âge.

Les évaluateurs adolescents seront embauchés selon des exigences préétablies d'âge et de sexe. Les exigences se fondent sur une distribution des âges et des sexes entre les villes et les classes de commerce. Le processus pour déterminer la distribution suivait ces lignes directrices générales :

- dans les trois plus grandes régions du Canada (Toronto, Montréal et Vancouver), au moins six adolescents représentant les deux sexes et les trois groupes d'âge seront embauchés;
- dans toutes les régions comptant un échantillon de 200 à 400 commerces, un minimum de quatre évaluateurs adolescents seront embauchés. Les critères d'embauche exigeaient qu'au moins deux garçons et deux filles soient embauchés et qu'il y ait au moins deux jeunes de 15 ou 16 ans et deux jeunes de 17 ans, sans égard au sexe;
- dans toutes les régions comptant un échantillon de 50 à 200 commerces, un minimum de deux évaluateurs adolescents seront embauchés. Les critères d'embauche exigeaient qu'au moins un garçon et une fille soient embauchés et qu'il y ait au moins un jeune de 15 ou 16 ans, et un autre de 17 ans, sans égard au sexe;
- les évaluateurs adolescents embauchés seront autant des garçons et des filles, de façon à ce qu'au niveau national, les sexes soient représentés dans des proportions à peu près égales.

5.3 Procédures d'embauche

Tous les coordonnateurs régionaux de terrain seront embauchés pour l'été à partir du réseau d'entrepreneurs indépendants de We Check ou parmi des étudiants universitaires. Les coordonnateurs régionaux de terrain seront choisis en regard de leur fiabilité passée et de leur historique de rendement auprès de We Check. Ils seront également choisis en regard de leur expérience de travail avec des jeunes, soit en tant qu'enseignants ou auprès de groupes jeunesse.

Des vérifications sont menées auprès des candidats pour s'assurer qu'ils n'ont aucun conflit d'intérêts, c'est-à-dire qu'ils ne travaillent pas pour une association de détaillants de cigarettes électroniques ou pour l'industrie dans son ensemble, et qu'ils n'ont aucun lien avec de tels détaillants ou avec l'industrie.

La recherche des équipes d'observation commencera en communiquant avec tous les membres adultes du réseau de chercheurs de We Check dans les trente villes échantillonnées. On leur expliquera la nature du travail requis, entre autres le fait que l'enquête nécessite des évaluateurs adolescents. Les chercheurs intéressés poseront leur candidature, en précisant s'ils connaissent un adolescent qui pourrait souhaiter faire partie de leur équipe d'observation.

Les coordonnateurs régionaux de terrain organiseront une réunion en personne avec tous les candidats aux équipes d'observation dans un lieu neutre (p. ex., la salle de conférences d'un hôtel, la salle d'étude d'une bibliothèque, etc.). Le coordonnateur régional de terrain demandera à l'adulte et à l'adolescent pourquoi ils souhaitent participer à ce projet, et il évaluera leur degré de professionnalisme et de motivation. Si les deux évaluateurs, le jeune et l'adulte, répondent aux exigences, alors le coordonnateur régional de terrain fera une photocopie des pièces d'identité des adolescents pour les conserver dans un dossier et vérifier leur âge.

Les adolescents souhaitant participer devront répondre aux exigences linguistiques, d'âge, de sexe et autres, qui sont essentielles pour mener l'étude à bien. Chaque adolescent devra également remplir un questionnaire touchant ses qualifications.

Toutes les embauches d'adolescents devront d'abord avoir été autorisées à l'aide d'une permission écrite de leurs parents ou de leur tuteur. Un formulaire a été rédigé à cette fin, qui décrit pour les parents le rôle que devra jouer leur enfant à titre d'évaluateur adolescent. (Un exemplaire du formulaire de consentement, comprenant un questionnaire de qualification, est reproduit à la fin de la présente section.)

L'engagement de travail de ces jeunes est strictement temporaire et ne dure que le temps de l'étude.

5.4 Sécurité des évaluateurs adolescents

Il n'existe actuellement aucune loi interdisant à un jeune d'essayer d'acheter une cigarette électronique ou de se trouver sur les lieux d'un commerce de vente de cigarettes électroniques à des fins de vérification. Les évaluateurs adolescents participant à ce projet de surveillance n'enfreignent donc aucune loi. Des panneaux interdisant l'accès aux lieux ou la vente de cigarettes électroniques à des jeunes pourraient être affichés dans les commerces; c'est toutefois le détaillant qui, dans de tels cas, se trouve en situation d'infraction.

Le projet exige malgré tout que les évaluateurs adolescents de moins de 18 ans **NE MÈNENT JAMAIS** une transaction à son terme **SOUS QUELQUE PRÉTEXTE QUE CE SOIT**.

Tout au long de leur emploi pour We Check, les évaluateurs adolescents seront accompagnés d'un évaluateur adulte au sein d'une équipe d'évaluation. La tâche de l'adulte envers le jeune dont il aura la charge inclut les obligations suivantes :

- assurer la sécurité de l'adolescent lors des trajets entre les différents commerces;
- superviser l'exécution des tâches de l'adolescent et lui offrir du soutien;
- veiller à ce que ses observations soient correctement inscrites au rapport.

Les évaluateurs adultes seront avisés par écrit de leurs tâches envers les évaluateurs adolescents.

Les évaluateurs adolescents devront respecter les lignes directrices relatives au comportement qui leur seront présentées par leurs superviseurs, y compris les évaluateurs adultes, les coordonnateurs régionaux de terrain et le coordonnateur national de terrain.

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous, les entrevues en personne se dérouleront exclusivement dans des lieux publics (p. ex., une salle de conférence d'hôtel, une salle d'étude de bibliothèque, etc.), et seulement lorsque l'adulte et l'adolescent sont présents ensemble.

5.5 Tableau des objectifs d'embauche des jeunes

Le tableau suivant présente les objectifs touchant le nombre d'adolescents (et d'équipes) par région, âge et sexe :

Regions	Teen Hiring Targets - 2015								
	Male			Female			Both		
	15	16	17	15	16	17	15	16	17
ST. JOHN'S	0	0	1	1	0	0	1	0	1
CHARLOTTETOWN-SUMMERSIDE	1	0	0	0	1	0	1	1	0
MONCTON	0	0	0	0	0	1	0	0	1
SAINT JOHN	0	1	0	0	0	0	0	1	0
HALIFAX	0	0	1	0	1	0	0	1	1
MONTREAL	1	1	1	1	1	1	2	2	2
QUEBEC CITY	1	0	0	0	0	1	1	0	1
KINGSTON	0	0	1	1	0	0	1	0	1
KITCHENER-WATERLOO-GUELPH-CAMBRIDGE	0	1	0	0	0	1	0	1	1
OTTAWA	1	0	0	1	0	1	2	0	1
NIAGARA-HAMILTON	0	0	1	0	1	0	0	1	1
SUDBURY	0	0	1	1	0	0	1	0	1
GTA	2	3	3	3	1	4	5	4	7
Metro-Toronto	1	1	1	1	1	1	2	2	2
Concord-Thornhill-Markham	1	0	0	0	0	1	1	0	1
Ajax-Pickering-Whitby-Oshawa	0	0	1	1	0	0	1	0	1
Oakville-Mississauga-Milton	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Brampton-Vaughan	0	1	0	0	0	1	0	1	1
Aurora-New market-Richmond Hill	0	1	0	1	0	0	1	1	0
WINNIPEG	0	0	1	0	1	0	0	1	1
REGINA	0	0	1	0	1	0	0	1	1
SASKATOON	0	1	0	0	0	1	0	1	1
CALGARY	1	0	1	0	1	1	1	1	2
EDMONTON	0	1	1	1	0	1	1	1	2
ABBOTTSFORD-CHILLIWACK	0	1	0	1	0	0	1	1	0
VANCOUVER	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	8	10	14	11	9	13	19	19	27
	19 (15-16 yrs)		14 (17 yrs)		20 (15-16 yrs)		13 (17 yrs)		65

Note: Sub-totals and Totals may be ±1 due to rounding.

6. Formation

6.1 Trousse d'information

Tous les intervenants sur le terrain recevront une trousse d'information contenant les éléments suivants :

- la version à jour des lois provinciales, selon leur région;
- un ensemble détaillé d'instructions pour les évaluateurs adultes, qui couvre les responsabilités et les tâches liées aux observations pour les vérifications des commerces;
- des instructions touchant les responsabilités des adultes quant à la sécurité de l'évaluateur adolescent, et leur responsabilité de veiller à ce que le travail de l'adolescent et le leur soient proprement exécutés, enregistrés et remis;
- des ensembles distincts de procédures pour les évaluateurs adolescents, indiquant comment approcher les détaillants des différents types de commerces, pour choisir ou demander une cigarette électronique ou un kit de base, puis comment s'éloigner de façon naturelle sans terminer la transaction;
- des instructions sur la façon de saisir leur position dans Batchgeo ou Google Maps et de prévoir leur trajet, ainsi qu'une liste des commerces à visiter pour chaque équipe d'évaluateurs.

Les lignes directrices et instructions ont été élaborées à partir d'expériences de terrain antérieures pour des recherches du même type, ainsi que de nouveaux renseignements recueillis sur les cigarettes électroniques et les produits connexes.

6.2 Formulaire de présentation et d'instructions pour le coordonnateur régional de terrain

Présentation et instructions pour le coordonnateur régional de terrain

Le coordonnateur régional de terrain exécutera les tâches suivantes :

- Participer à l'étude de milieu en s'acquittant de tâches en ligne, par téléphone et sur le terrain afin de mettre sur pied la liste des détaillants de cigarettes électroniques de sa région.
- Sélectionner des chercheurs sur le terrain pour aider aux tâches liées à la rédaction de la liste de détaillants de cigarettes électroniques.
- Participer au processus d'affichage, de recrutement et de présélection pour trouver les participants à l'étude sur les cigarettes électroniques.

- Sélectionner un certain nombre d'évaluateurs adultes et d'évaluateurs adolescents en communiquant avec les acheteurs intéressés à partir de la liste fournie par courriel par le coordonnateur national de terrain.
- Mener des entrevues en personne et déterminer le niveau de qualification des évaluateurs adultes et adolescents.
- Embaucher les évaluateurs adultes et adolescents qualifiés.
- Veiller à ce que les formulaires de recrutement des évaluateurs adultes et adolescents soient signés et livrés au coordonnateur national de terrain à Ottawa avant le début du travail de terrain.
- Veiller à obtenir une image numérique de tous les évaluateurs adolescents et à la faire parvenir au coordonnateur national de terrain à Ottawa avant le début du travail de terrain.
- Comprendre parfaitement la portée du présent projet et s'assurer, grâce à une séance de formation, qu'elle est bien communiquée aux évaluateurs adultes et adolescents et que ces derniers la comprennent.
- Rester en communication avec les évaluateurs adultes afin de veiller à ce que le travail de terrain de l'étude soit bien exécuté par les évaluateurs.
- Communiquer régulièrement l'état d'avancement du travail de terrain au coordonnateur national de terrain.
- Valider tous les rapports soumis par les évaluateurs adultes dans le système de déclaration en ligne. Toute erreur, omission ou contradiction devra être abordée directement avec l'évaluateur adulte ou le coordonnateur national de terrain, au besoin, avant de valider le rapport.

Le coordonnateur régional sur le terrain se familiarisera avec la portée de projet qui le concerne, découpée ici en différents volets :

Observations des adultes et tentatives d'achat des adolescents

Ce volet se rapporte au comportement du détaillant à l'égard de l'accessibilité, de l'emplacement et de la promotion de cigarettes électroniques, ainsi que de sa volonté à vendre à des jeunes.

Pour cet aspect de la recherche, le coordonnateur régional de terrain doit aviser l'évaluateur adulte qu'il ne doit pas être présent dans le commerce lorsque l'évaluateur adolescent tentera d'acheter des cigarettes électroniques. Le coordonnateur régional de terrain devra toutefois valider tous les rapports soumis par les évaluateurs adultes afin de veiller à l'exactitude des renseignements fournis qu'exige le système de déclaration en ligne Sassie.

Quotas de sexe et d'âge

La présente étude exige que les visites de commerces qui sont faites pour tenter d'acheter des cigarettes électroniques le soient par des évaluateurs adolescents d'âge ET de sexe précis. Il est absolument essentiel que ces critères d'âge et de sexe soient respectés. EN AUCUN CAS le coordonnateur ne peut remplacer un évaluateur adolescent d'un certain âge et d'un certain sexe par un autre d'âge et de sexe différents. Il ne peut pas non plus remplacer la visite d'un évaluateur adolescent donné d'un type de commerce par la visite d'un autre type de commerce. Par exemple, si la demande est que l'épicerie « X » soit visitée par un garçon de 16 ans, alors elle doit être visitée par ce garçon. Il n'est pas acceptable que ce commerce soit visité soit par un garçon qui n'a pas 16 ans, soit par une fille de 16 ans. Il n'est pas non plus acceptable que ce garçon de 16 ans visite un commerce qui n'est pas une épicerie, s'il s'agit du type de commerce précisé dans les instructions.

Si un évaluateur adulte rencontre des difficultés pour remplir les quotas de commerces qui lui ont été assignés pour sa ville, le coordonnateur régional de terrain doit en aviser le coordonnateur national de terrain dans les 24 heures. Ce dernier fera suivre de nouvelles instructions.

Supervision des adolescents

Le coordonnateur régional de terrain avisera l'évaluateur adulte qu'il est responsable de l'éthique de travail, de l'apparence générale, des actions et du transport sécuritaire de l'évaluateur adolescent, et ce, dès le déclenchement du projet.

Au début du projet, l'évaluateur adulte devra déterminer avec l'évaluateur adolescent un point et une heure de rencontre pour le début de la journée. Si l'équipe doit travailler le soir, il sera nécessaire d'assurer ensuite le transport de l'adolescent jusque chez lui.

Dans le cadre de la portée de la présente étude, il est essentiel que l'évaluateur adolescent n'achète jamais réellement de cigarette électronique, mais qu'il se contente d'essayer d'en acheter pour les fins de la recherche.

Lorsque l'équipe d'évaluation se rencontre pour commencer la journée de travail, l'évaluateur adulte doit s'assurer que l'évaluateur adolescent paraît son âge et n'a pas tenté de modifier son apparence normale (c.-à-d. qu'il a bien l'air d'avoir 15, 16 ou 17 ans). L'apparence des évaluateurs adolescents ne doit pas avoir été modifiée par le recours à du maquillage ou à des bijoux en quantité excessive, des vêtements révélateurs ou tout autre type d'expression personnelle qui pourrait les faire paraître plus vieux que leur âge. Si l'évaluateur adulte détermine que l'évaluateur adolescent a l'air plus vieux en raison de l'une ou l'autre de ces modifications, alors il devra lui demander de retirer les bijoux ou le maquillage, ou de choisir des vêtements plus appropriés, etc., avant de commencer le travail de terrain.

Il incombera à l'évaluateur adulte d'entrer dans le commerce et de s'acquitter des tâches suivantes :

- recueillir tous les renseignements requis concernant l'accessibilité, l'emplacement et la promotion de cigarettes électroniques et des produits connexes;
- estimer l'âge du commis;
- utiliser l'application GeoVerify pour confirmer sa position ou prendre une photographie du commerce de détail;
- confirmer la classe du commerce (dépanneur avec station-service, dépanneur indépendant, dépanneur sous bannière, épicerie vendant du tabac au comptoir de service ou dans un secteur distinct, etc.).

Proximité d'écoles ou de centres commerciaux

L'évaluateur adulte doit indiquer si le commerce se trouve à proximité d'une école ou d'un centre commercial.

« À proximité » signifie ici dans un périmètre de 300 mètres ou moins. À la fin de chaque visite de commerce, il pourrait donc être nécessaire que l'évaluateur fasse un tour du périmètre pour déterminer si une école ou un centre commercial se trouve non loin du commerce. Ces tours ne seront pas nécessaires si une école ou un centre commercial est clairement visible depuis le commerce.

Remplacement de l'échantillon

Il pourrait être nécessaire dans certains cas que l'évaluateur adulte remplace l'un des commerces de l'échantillon. Un tel cas peut se présenter si un des commerces de sa liste est fermé, s'il ne répond plus à la description initiale (p. ex., une épicerie devenue un autre type de commerce), ou s'il ne vend pas de cigarette électronique.

Il est **TRÈS IMPORTANT** pour cette étude que tous les efforts soient faits pour remplacer un commerce de l'échantillon par un autre commerce du même type (classe).

S'il est impossible de trouver un commerce de remplacement du même type, il faut alors immédiatement en aviser le coordonnateur national de terrain. Celui-ci fera suivre des instructions sur la façon de trouver un commerce de remplacement.

6.3 Formulaire de présentation et d'instructions pour l'évaluateur adulte

<h2>Présentation et instructions pour l'évaluateur adulte</h2>

L'évaluateur adulte devra accomplir les tâches suivantes :

- Se familiariser avec la portée du présent projet (ci-dessous).
- Veiller à ce que les formulaires de recrutement des évaluateurs adultes et des évaluateurs adolescents, comprenant une signature parentale, soient signés et livrés au coordonnateur régional de terrain *avant* le début du travail de terrain.
- Assurer une communication régulière avec le coordonnateur régional de terrain.
- Veiller à ce que toutes les visites nécessaires de commerces soient menées à temps et correctement.
- Déterminer avec l'évaluateur adolescent un point et une heure de rencontre pour le début de la journée.

- Se familiariser avec le questionnaire d'enquête en ligne (tant la partie de l'adulte que celle de l'adolescent) afin de mieux comprendre les éléments de l'évaluation liés à l'accessibilité, au placement et à la promotion.
- Veiller à ce que tous les rapports (tant la partie de l'adulte que celle de l'adolescent) soient soumis dans le système de déclaration en ligne.
- Utiliser Google Maps ou une application équivalente pour prévoir un trajet économique et rapide.
- Il incombera à l'évaluateur adulte d'entrer dans le commerce et de s'acquitter des tâches suivantes :
 - vérifier si les cigarettes électroniques sont visibles et si elles sont accessibles au consommateur;
 - aviser l'évaluateur adolescent de l'emplacement des cigarettes électroniques pour qu'il puisse s'y diriger directement lorsqu'il entrera à son tour, ou l'aviser qu'aucune cigarette électronique n'est visible;
 - dans le cas d'une boutique de vapotage, demander si elle offre des cigarettes électroniques jetables et, le cas échéant, demander où elles se trouvent et noter si elles sont accessibles ou si elles se trouvent derrière le comptoir;
 - noter la présence de matériel de promotion ou de vente associé aux cigarettes électroniques;
 - noter l'âge du commis;
 - utiliser l'application GeoVerify pour confirmer sa position ou prendre une photographie du commerce de détail;
 - confirmer la classe du commerce – les stations-service, les dépanneurs indépendants, les dépanneurs sous bannière, les épicerie, les pharmacies (seules ou à l'intérieur d'une épicerie), les magasins de vente au rabais, les magasins à grande surface, les commerces de vapotage, les tabagies;
 - dans le cas d'épicerie contenant une pharmacie, déterminer si les cigarettes électroniques se situent au comptoir de service de l'épicerie ou dans la section des produits de thérapie de remplacement de la nicotine dans la pharmacie. La classification du commerce devra être ajustée en fonction du lieu de vente des cigarettes électroniques.

L'évaluateur adulte se familiarisera avec la portée de projet qui le concerne, découpée ici en différents volets :

La tentative d'achat de l'adolescent

Les évaluateurs adolescents tenteront d'acheter un produit de cigarette électronique. Comme ils ont moins de 18 ans, l'objectif est de vérifier la volonté du détaillant de vendre le produit à un jeune.

Pour cet aspect de l'évaluation, l'évaluateur adulte ne doit pas être présent dans le commerce ni être vu arrivant avec l'évaluateur adolescent lorsque ce dernier tentera d'acheter une cigarette électronique. L'évaluateur adulte doit toutefois réviser le formulaire de terrain après que l'adolescent l'ait rempli, afin de s'assurer de la validité et de l'exactitude de tous les renseignements requis par le système de déclaration en ligne.

Quotas de sexe et d'âge

La présente étude exige que les visites de commerces qui sont faites pour tenter d'acheter des cigarettes électroniques le soient par des évaluateurs adolescents d'âge ET de sexe précis. Il est absolument essentiel que ces critères d'âge et de sexe soient respectés. EN AUCUN CAS le coordonnateur ne peut remplacer un évaluateur adolescent d'un certain âge et d'un certain sexe par un autre d'âge et de sexe différents. Il ne peut pas non plus remplacer la visite d'un évaluateur adolescent donné d'un type de commerce par la visite d'un autre type de commerce. Par exemple, si la demande est que l'épicerie « X » soit visitée par un garçon de 16 ans, alors elle doit être visitée par ce garçon. Il n'est pas acceptable que ce commerce soit visité soit par un garçon qui n'a pas 16 ans, soit par une fille de 16 ans. Il n'est pas non plus acceptable que ce garçon de 16 ans visite un commerce qui n'est pas une épicerie, s'il s'agit du type de commerce précisé dans les instructions.

Si un évaluateur adulte rencontre des difficultés pour remplir les quotas de commerces qui lui ont été assignés pour sa ville, il doit en aviser le coordonnateur régional de terrain dans les 24 heures. Ce dernier fera suivre de nouvelles instructions.

Supervision des adolescents

L'évaluateur adulte sera responsable de l'éthique de travail, de l'apparence générale, des actions et du transport sécuritaire de l'évaluateur adolescent, et ce, dès le déclenchement du projet.

Au début du projet, l'évaluateur adulte devra déterminer avec l'évaluateur adolescent un point et une heure de rencontre pour le début de la journée. Si l'équipe doit travailler le soir, il sera nécessaire d'assurer ensuite le transport de l'adolescent jusque chez lui.

Dans le cadre de la portée de la présente étude, il est essentiel que l'évaluateur adolescent n'achète jamais réellement de cigarette électronique, mais qu'il se contente d'essayer d'en acheter pour les fins de la recherche. Il devra avoir moins de cinq (5) dollars en poche, n'avoir aucun portefeuille ou sac à main, et n'avoir aucune pièce d'identité.

Lorsque l'équipe d'évaluation se rencontre pour commencer la journée de travail, l'évaluateur adulte doit s'assurer que l'évaluateur adolescent paraît son âge et n'a pas tenté de modifier son

apparence normale (c.-à-d. qu'il a bien l'air d'avoir 15, 16 ou 17 ans). L'apparence des évaluateurs adolescents ne doit pas avoir été modifiée par le recours à du maquillage ou à des bijoux en quantité excessive, des vêtements révélateurs ou tout autre type d'expression personnelle qui pourrait les faire paraître plus vieux que leur âge. Si l'évaluateur adulte détermine que l'évaluateur adolescent a l'air plus vieux en raison de l'une ou l'autre de ces modifications, alors il devra lui demander de retirer les bijoux ou le maquillage, ou de choisir des vêtements plus appropriés, etc., avant de commencer le travail de terrain.

Proximité d'écoles ou de centres commerciaux

L'évaluateur adulte devra indiquer si le commerce se trouve à proximité d'une école ou d'un centre commercial.

« À proximité » signifie ici dans un périmètre de 300 mètres ou moins. À la fin de chaque visite de commerce, il pourrait donc être nécessaire de faire un tour du périmètre pour déterminer si une école ou un centre commercial se trouve non loin du commerce. Ces tours ne seront pas nécessaires si une école ou un centre commercial est clairement visible depuis le commerce.

Présentoirs de produits

L'évaluateur adulte cherchera des présentoirs de cigarettes électroniques et notera 1) si les cigarettes électroniques sont visibles; 2) si elles sont directement accessibles par le client ou si elles se trouvent derrière le comptoir, conformément aux éléments demandés par le système de déclaration en ligne.

Matériel de vente et de promotion

En plus des cigarettes électroniques elles-mêmes, les évaluateurs adultes vérifieront la présence d'affiches promotionnelles ou d'autre matériel annonçant la vente de cigarettes électroniques, conformément aux éléments demandés par le système de déclaration en ligne.

Commerces de remplacement

Il pourrait être nécessaire dans certains cas de remplacer l'un des commerces de l'échantillon. Un tel cas peut se présenter si un des commerces de la liste d'un évaluateur adulte est fermé, s'il ne répond plus à la description initiale (p. ex., une épicerie devenue un autre type de commerce), ou s'il ne vend pas de cigarette électronique.

Il est TRÈS IMPORTANT pour cette étude que tous les efforts soient faits pour remplacer un commerce de l'échantillon par un autre commerce du même type.

S'il est impossible de trouver un commerce de remplacement du même type, il faut en aviser dans les 24 heures le coordonnateur régional de terrain, qui en avisera à son tour le coordonnateur national de terrain à Ottawa. Celui-ci fera suivre des instructions sur la façon de trouver un commerce de remplacement.

Remplir le rapport et le soumettre en ligne

Une fois que l'évaluateur adulte a fait ses observations sur chaque commerce (voir les instructions pour le terrain), il supervisera les résultats des observations des évaluateurs adolescents pour s'assurer de leur exactitude. Cette vérification permettra à l'évaluateur adolescent et à l'évaluateur adulte de comparer leurs résultats pendant que les observations sont encore fraîches à leur mémoire.

Pour chaque commerce visité, il incombe à l'évaluateur adulte de veiller à ce que le formulaire complet de rapport soit rempli et exact. En plus de consigner ses propres évaluations, il doit s'assurer que l'évaluateur adolescent remplisse la section du rapport liée à ses observations. Il incombe également à l'évaluateur adulte de soumettre le rapport en ligne.

6.4 Formulaire de présentation et d'instructions pour l'évaluateur adolescent

Présentation et instructions pour l'évaluateur adolescent

L'évaluateur adolescent devra accomplir les tâches suivantes :

Lire attentivement les présentes instructions avant le début du projet. Avant que l'évaluateur adolescent ne commence sa journée, il doit s'assurer de s'habiller de façon appropriée pour son âge. Les évaluateurs adolescents doivent paraître leur âge et ne rien faire pour modifier leur apparence.

Cette partie des instructions s'applique aux épiceries, aux dépanneurs, aux magasins de vente au rabais, aux magasins à grande surface et aux pharmacies.

En tant qu'évaluateur adolescent, vous devrez :

- Entrer dans le commerce avec moins de cinq (5) dollars en poche.
- Veiller à n'avoir aucune pièce d'identité sur vous lorsque vous entrez dans le commerce, et n'apporter aucun portefeuille ni sac à main.
- Veiller à n'avoir aucun autre argent avec vous au moment d'entrer dans le commerce.
- Entrer dans le commerce et noter la présence ou non de clients adultes au moment où vous faites votre tentative d'achat.
- En vous fiant à l'information fournie par l'évaluateur adulte, repérer les cigarettes électroniques si elles sont à la vue du public.
- Si elles sont accessibles, prendre une cigarette électronique et l'emporter avec vous au comptoir pour essayer de l'acheter.
- Si elles ne sont pas accessibles (parce qu'elles se trouvent derrière ou sous le comptoir), demander une cigarette électronique au commis et essayer de l'acheter.
 - Lorsque vous demanderez la cigarette électronique, en demander une jetable. S'IL N'Y EN A PAS : demander un « kit de base ».
 - Si on vous offre différentes marques ou différents arômes de cigarettes électroniques jetables ou de liquide de vapotage, demander quelle est la marque la moins chère, choisir n'importe quel arôme (ça n'a pas d'importance), et dire au commis que vous prendrez celle-là.
 - Si on vous offre différents « kits de base », demander lequel est le moins cher, et dire au commis que vous prendrez celui-là.
 - Si le « kit de base » n'inclut pas de liquide à vapoter, le commis pourrait vous demander si vous souhaitez acheter du liquide pour utiliser avec le kit. Demander quel est le plus petit format et quel est le type le moins cher, choisir n'importe quel arôme (ça n'a pas d'importance), et dire au commis que vous prendrez celui-là.
- Si le commis vous demande votre âge, dire que vous avez 19 ans.
- Si le commis vous demande pour qui est la cigarette électronique, répondre : « Pour moi ».

- Si on vous demande une pièce d'identité, dire que vous n'en avez pas sur vous (ne faites pas mine de chercher une pièce d'identité).
- Si on vous demande si vous connaissez les restrictions touchant l'âge, dire oui.
- Si le commis vous pointe un panneau indiquant un âge minimal d'achat, hausser les épaules et ne rien répondre.
- Si le commis vous dit qu'il ne peut pas vous vendre le produit sans pièce d'identité, répondre « Je comprends. Merci quand même », et quitter poliment les lieux.
- Si le commis vous annonce le prix de la cigarette électronique avant de l'entrer dans la caisse enregistreuse, ou s'il entre le prix dans la caisse sans vous l'annoncer, compter l'argent que vous avez en poche et annoncer que vous n'avez manifestement pas assez d'argent, ou faire semblant de réaliser qu'il vous manque de l'argent que vous croyiez avoir. Dire que vous allez chercher plus d'argent.
- Si le commis vous offre de vous vendre un produit moins cher, dire que vous préférez acheter l'article que vous avez choisi et quitter poliment les lieux.

Cette partie aborde les procédures pour les commerces combinant épicerie et pharmacie

Si les cigarettes électroniques sont vendues à la fois au comptoir de services ET à la pharmacie du commerce, essayer de faire une simulation d'achat aux deux comptoirs sans être remarqué par le premier. Y retourner plus tard, si c'est possible. Si vous réussissez, vous devrez alors remplir deux rapports – un consigné comme épicerie, et l'autre comme pharmacie. Vous serez rémunéré pour deux rapports et non pour une seule visite.

Cette partie aborde les procédures pour les boutiques de vapotage seulement

En tant qu'évaluateur adolescent, vous devrez :

- Entrer dans le commerce avec moins de cinq (5) dollars en poche, qui ne se trouvent pas dans un portefeuille.
- Veiller à n'avoir aucune pièce d'identité sur vous au moment d'entrer dans le commerce. N'avoir aucun sac à main ni portefeuille.
- Veiller à n'avoir aucun autre argent avec vous au moment d'entrer dans le commerce.

- Entrer dans le commerce et noter la présence ou non de clients adultes au moment où vous faites votre tentative d'achat.
- En vous fiant à l'information fournie par l'évaluateur adulte, repérer les cigarettes électroniques jetables, si elles sont à la vue du public.
- Si elles vous sont accessibles, prendre une cigarette électronique et l'emporter avec vous au comptoir pour essayer de l'acheter.
- Si l'évaluateur adulte vous a indiqué qu'elles n'étaient pas visibles ou accessibles (parce qu'elles se trouvent derrière ou sous le comptoir), demander une cigarette électronique jetable au commis et essayer de l'acheter.
 - Si on vous offre différentes marques ou différents arômes de liquide de vapotage, demander quelle est la marque la moins chère, choisir n'importe quel arôme (ça n'a pas d'importance), et dire au commis que vous prendrez celle-là.
- Si aucun produit jetable n'est offert, demander au commis le « kit de base » le moins cher.
 - Lorsqu'il vous montrera le kit le moins cher, dire que vous prendrez celui-là.
 - Si on vous offre le choix entre plusieurs kits de démarrage « les moins chers », demander quel est le plus populaire, et dire au commis que vous prendrez celui-là.
 - Si le « kit de base » n'inclut pas de liquide à vapoter, le commis pourrait vous demander si vous souhaitez acheter du liquide pour utiliser avec le kit. Demander quel est le plus petit format et quel est le type le moins cher.
 - Si le commis vous demande quel arôme vous voulez, demander lesquels sont offerts et choisir n'importe lequel (ça n'a pas d'importance).
 - Si le commis vous demande le niveau de nicotine que vous souhaitez pour le liquide, répondre que vous ne voulez pas de nicotine.
- Si le commis vous demande votre âge, dire que vous avez 19 ans.
- Si le commis vous demande pour qui sont les cigarettes, répondre : « Pour moi ».
- Si on vous demande une pièce d'identité, dire que vous n'en avez pas sur vous (ne faites pas mine de chercher une pièce d'identité).
- Si on vous demande si vous connaissez les restrictions touchant l'âge, dire oui.
- Si le commis vous pointe un panneau indiquant un âge minimal d'achat, hausser les épaules et ne rien répondre.
- Si le commis vous dit qu'il ne peut pas vous vendre le produit sans pièce d'identité, répondre « Je comprends. Merci quand même », et quitter poliment les lieux.
- Si le commis choisit une cigarette électronique et vous en annonce le prix avant de l'entrer dans la caisse enregistreuse, ou s'il entre le prix dans la caisse sans vous l'annoncer, compter l'argent que vous avez en poche et annoncer que vous n'avez manifestement pas assez d'argent, ou faire semblant de réaliser qu'il vous manque de l'argent que vous croyiez avoir. Dire que vous allez chercher plus d'argent.

- Si le commis vous offre de vous vendre un produit moins cher, dire que vous préférez acheter l'article que vous avez choisi et quitter poliment les lieux.

Cette partie aborde les procédures pour les commerces combinant épicerie et pharmacie

Si les cigarettes électroniques sont vendues à la fois au comptoir de services ET à la pharmacie du commerce, essayez de faire une simulation d'achat aux deux comptoirs sans être remarqué par le premier. Retournez-y plus tard, si c'est possible. Si vous réussissez, vous devrez alors remplir deux rapports – un consigné comme épicerie, et l'autre comme pharmacie. Vous serez rémunéré pour deux rapports et non pour une seule visite.

Cette partie aborde les procédures pour les boutiques de vapotage seulement

En tant qu'évaluateur adolescent, vous devrez :

- Entrer dans le commerce avec moins de cinq (5) dollars en poche, qui ne se trouvent pas dans un portefeuille.
- Veiller à n'avoir aucune pièce d'identité sur vous au moment d'entrer dans le commerce. N'avoir aucun sac à main ni portefeuille.
- Veiller à n'avoir aucun autre argent avec vous au moment d'entrer dans le commerce.
- Entrer dans le commerce et noter la présence ou non de clients adultes au moment où vous faites votre tentative d'achat.
- En vous fiant à l'information fournie par l'évaluateur adulte, repérer les cigarettes électroniques jetables, si elles sont à la vue du public.
- Si elles vous sont accessibles, prendre une cigarette électronique et l'emporter avec vous au comptoir pour essayer de l'acheter.
- Si l'évaluateur adulte vous a indiqué qu'elles n'étaient pas visibles ou accessibles (parce qu'elles se trouvent derrière ou sous le comptoir), demander une cigarette électronique jetable au commis et essayer de l'acheter.
 - Si on vous offre différentes marques ou différents arômes de liquide de vapotage, demander quelle est la marque la moins chère, choisir n'importe quel arôme (ça n'a pas d'importance), et dire au commis que vous prendrez celle-là.

- Si aucun produit jetable n'est offert, demander au commis le « kit de base » le moins cher.
 - Lorsqu'il vous montrera le kit le moins cher, dire que vous prendrez celui-là.
 - Si on vous offre le choix entre plusieurs kits de démarrage « les moins chers », demander quel est le plus populaire, et dire au commis que vous prendrez celui-là.
 - Si le « kit de base » n'inclut pas de liquide à vapoter, le commis pourrait vous demander si vous souhaitez acheter du liquide pour utiliser avec le kit. Demander quel est le plus petit format et quel est le type le moins cher.
 - Si le commis vous demande quel arôme vous voulez, demander lesquels sont offerts et choisir n'importe lequel (ça n'a pas d'importance).
 - Si le commis vous demande le niveau de nicotine que vous souhaitez pour le liquide, répondre que vous ne voulez pas de nicotine.
- Si le commis vous demande votre âge, dire que vous avez 19 ans.
- Si le commis vous demande pour qui sont les cigarettes, répondre : « Pour moi ».
- Si on vous demande une pièce d'identité, dire que vous n'en avez pas sur vous (ne faites pas mine de chercher une pièce d'identité).
- Si on vous demande si vous connaissez les restrictions touchant l'âge, dire oui.
- Si le commis vous pointe un panneau indiquant un âge minimal d'achat, hausser les épaules et ne rien répondre.
- Si le commis vous dit qu'il ne peut pas vous vendre le produit sans pièce d'identité, répondre « Je comprends. Merci quand même », et quitter poliment les lieux.
- Si le commis choisit une cigarette électronique et vous en annonce le prix avant de l'entrer dans la caisse enregistreuse, ou s'il entre le prix dans la caisse sans vous l'annoncer, compter l'argent que vous avez en poche et annoncer que vous n'avez manifestement pas assez d'argent, ou faire semblant de réaliser qu'il vous manque de l'argent que vous croyiez avoir. Dire que vous allez chercher plus d'argent.
- Si le commis vous offre de vous vendre un produit moins cher, dire que vous préférez acheter l'article que vous avez choisi et quittez poliment les lieux.

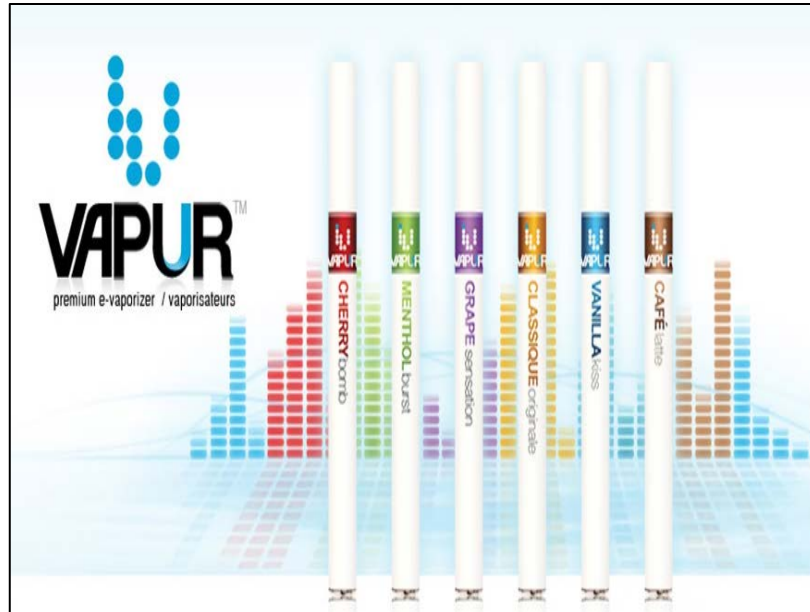
Après chaque visite, remplissez le formulaire désigné pour ce commerce. Assurez-vous que tous les renseignements sont saisis avant de passer au prochain commerce. Consultez votre évaluateur adulte en tout temps durant le projet pour vous assurer d'être le plus exact possible.

Remarque : Assurez-vous d'être complètement hors de vue du détaillant lorsque vous remplissez les formulaires. Il est important pour cette étude que personne dans le commerce ne prenne connaissance de la véritable nature de vos activités et des intentions qui la motivent.

6.5 Échantillons d'images de cigarettes électroniques et liens vers des ressources Web

Jetables





Rechargeables



Kit de base



Starter Kits

Premium blu E-Cigarette Starter Kit - Black

- Our most popular starter kit
- Comes in black or white
- 1 New blu Premium e-cigarette pack with Social Features!
- 2 blu batteries
- 1 blu wall charger
- 1 blu USB charger
- 1 five-pack cartridges in the strength and flavor of your choice



Exemples de sites Web

Les liens de sites Web ci-dessous sont fournis strictement comme exemples, à des fins de recherche uniquement. Ils devraient être utilisés comme référence AVEC LES ÉVALUATEURS ADULTES pour éduquer les ÉVALUATEURS ADOLESCENTS sur les différents produits de cigarette électronique et la terminologie du domaine, et les familiariser avec les produits avant leur travail sur le terrain.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cigarette_%C3%A9lectronique FRANÇAIS

<http://esteamcanada.com/> ANGLAIS SEULEMENT

<https://sirvapealot.ca/en/> ANGLAIS

<https://sirvapealot.ca/fr/> FRANÇAIS

<http://quebecvapeboutique.com/boutique/fr> FRANÇAIS

<http://quebecvapeboutique.com/boutique/en> ANGLAIS

<http://www.smokenv.com/> ANGLAIS SEULEMENT

<http://evovapor.com/> ANGLAIS SEULEMENT

6.6 Formulaire d'embauche et de consentement de l'adulte

Formulaire d'embauche et de consentement de l'adulte

L'organisation We Check a été mandatée par Santé Canada pour mener une recherche sur la volonté des détaillants de vendre des produits de cigarette électronique aux jeunes. Au moment d'élaborer les présentes lignes directrices opérationnelles, les provinces de la Nouvelle-Écosse (en date du 31 mai 2015) et du Nouveau-Brunswick (en date du 1^{er} juillet 2015) avaient instauré un âge minimum pour la vente de cigarettes électroniques, rendant illégale la vente de cigarettes électroniques à des jeunes de moins de 19 ans et interdisant de mettre ce type de produits en vue du public.

La présente étude est menée strictement à des fins de recherche, et n'est pas conçue comme outil de conformité. Votre participation au présent projet demeurera strictement confidentielle.

Les commerces apparaissant sur votre liste ont déjà été confirmés comme étant des détaillants de cigarettes électroniques. Votre tâche est d'observer et de noter si les cigarettes électroniques sont accessibles, où elles sont placées, et si vous voyez du matériel de promotion de cigarettes électroniques. Si vous ne voyez pas de cigarettes électroniques, c'est généralement parce que le détaillant a décidé (ou est obligé par la loi ou les règles internes du commerce) de les conserver sous le comptoir, hors de vue des clients, ou de les cacher (p. ex., avec les produits du tabac).

En tant qu'évaluateur adulte, vous devrez conduire l'évaluateur adolescent sur les lieux des commerces choisis. Vous devrez veiller à vous stationner hors de vue du commerce, ou sur la rue transversale, afin que le détaillant ne vous voie pas ensemble. Vous devrez entrer dans le commerce et chercher les cigarettes électroniques, en notant mentalement l'endroit où elles se situent et si elles sont accessibles ou visibles derrière le comptoir du commis. Cherchez également du matériel promotionnel lié aux cigarettes électroniques. Si vous n'en voyez pas, sortez du commerce. Avisez l'évaluateur adolescent de l'emplacement des cigarettes électroniques pour qu'il puisse s'y diriger directement lorsqu'il entrera à son tour.

À la fin de la journée, vous devrez reconduire l'évaluateur adolescent chez lui. (Une fois l'embauche finalisée, des instructions détaillées vous seront remises quant aux procédures à suivre.)

Nous avons tenté au mieux de nos capacités d'organiser les listes de commerces de façon à les garder groupés. Il vous incombe de prévoir chaque jour un trajet rapide et économique pour votre travail de terrain. Vous devrez utiliser l'application GeoVerify pour enregistrer votre position, ou prendre une photo du commerce de détail et la télécharger avec votre rapport.

Vous devrez aviser votre coordonnateur régional de terrain, avant le début du projet, de l'horaire que vous avez prévu. Vous devrez vous assurer que l'évaluateur adolescent remplisse entièrement et avec exactitude sa partie du rapport, et vous devrez veiller à ce que le rapport soit soumis à temps dans le système de déclaration en ligne. Vous serez également responsable de guider l'évaluateur adolescent dans l'accomplissement de ses tâches et de le superviser.

Si vous êtes embauché, vous acceptez de respecter les lignes directrices établies par We Check tout le temps que durera votre travail. En participant à la présente recherche, vous acceptez de garder ce projet confidentiel jusqu'à la fin de votre participation et jusqu'à un an après cette date. Vous serez rémunéré pour votre participation (un montant qui sera déterminé une fois le processus d'embauche entièrement terminé, et qui sera basé sur un taux d'achèvement de 100 % des visites de votre zone).

Le projet doit débuter durant la **première semaine de juillet 2015**, et votre rôle ne prendra probablement que quelques jours à remplir.

Si vous souhaitez participer à ce projet, veuillez remplir le formulaire d'embauche.

Adulte

1. Nom :

2. Adresse

Ville

Province

Code postal

3. Date de naissance :

(Mois)

(Jour)

(Année)

4. Sexe :

Hom
me

Femme

5. Langues parlées Anglais Français Les deux

6. Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate est propriétaire d'un commerce de détail vendant des produits de cigarette électronique, ou est à l'emploi d'un tel établissement?

Oui Non Vos initiales : _____

7. Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate travaille pour un fabricant ou un distributeur de cigarettes électroniques?

Oui Non Vos initiales : _____

8. J'accepte la clause de confidentialité énoncée ci-dessous.

Oui Non

Indemnisation

9. L'entrepreneur doit en tout temps tenir indemnes et à couvert We Check, ses administrateurs, ses cadres, ses employés et toute autre personne qui relève de sa responsabilité aux yeux de la loi des pertes, des réclamations (y compris les réclamations de membres du personnel de l'entrepreneur en vertu d'une loi sur l'indemnisation des accidentés du travail), des requêtes, des sentences arbitrales, des jugements, des poursuites judiciaires et des procès subis ou institués par quiconque

- (i) en raison de pertes de biens, de dommages à la propriété ou de destruction (y compris les pertes et les dommages subis par l'entrepreneur),
- (ii) de blessures corporelles, (y compris les blessures mortelles),
- (iii) subis en conséquence du bris de toute garantie établie dans la présente convention,
- (iv) en lien avec l'utilisation ou l'aliénation d'un article fourni par We Check dans le cadre de la présente convention, et
- (v) de dépenses et de frais connexes (y compris les frais juridiques et les débours) subis ou causés par We Check en conséquence de la présente convention ou ayant quelque lien avec la convention, qu'ils soient le fruit ou non de la négligence de l'entrepreneur, sauf si les pertes ou dommages en cause sont exclusivement attribuables à la négligence de We Check.

10. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'un crime

pour lequel vous n'avez pas obtenu de pardon? Oui Non

11. J'atteste par la présente que je connais l'évaluateur adolescent ou l'évaluatrice adolescente avec lequel ou laquelle j'ai choisi de travailler et qu'il ou elle a accepté de travailler avec moi sur ce projet en pleine connaissance des exigences du travail de terrain. Oui Non

Le présent projet est mené par We Check au nom de Santé Canada. Tous les renseignements en lien avec le présent projet sont strictement confidentiels et ne peuvent être discutés ou divulgués de quelque façon que ce soit afin d'assurer la pleine impartialité des résultats obtenus.

Signature de l'adulte :

Nom en caractères
d'imprimerie :

Date :

6.7 Formulaire d'embauche et de consentement de l'adolescent

Formulaire d'embauche et de consentement de l'adolescent

L'organisation We Check a été mandatée par Santé Canada pour mener une recherche sur la volonté des détaillants de vendre des produits de cigarette électronique aux jeunes. Au moment d'élaborer les présentes lignes directrices opérationnelles, les provinces de la Nouvelle-Écosse (en date du 31 mai 2015) et du Nouveau-Brunswick (en date du 1^{er} juillet 2015) avaient instauré un âge minimum pour la vente de cigarettes électroniques, rendant illégale la vente de cigarettes électroniques à des jeunes de moins de 19 ans et interdisant de mettre ce type de produits en vue du public.

La présente étude est menée strictement à des fins de recherche, et n'est pas conçue comme outil de conformité. Votre participation au présent projet demeurera strictement confidentielle.

En tant qu'évaluateur adolescent, il vous faudra ESSAYER d'acheter une cigarette électronique jetable ou un « kit de base » de cigarettes électroniques, MAIS EN AUCUN CAS VOUS NE DEVREZ MENER LA TRANSACTION À TERME. (Une fois l'embauche finalisée, des instructions détaillées vous seront remises quant aux procédures à suivre.)

Pour la durée de votre participation au projet, vous travaillerez avec un évaluateur adulte. Sous la direction d'un coordonnateur régional de terrain, l'évaluateur adulte établira votre horaire de travail avant le commencement du projet. Si vous êtes embauché, vous acceptez de respecter les lignes directrices établies par votre évaluateur adulte tout le temps que durera votre travail.

En participant à la présente recherche, vous acceptez de garder ce projet confidentiel jusqu'à la fin de votre participation et jusqu'à un an après cette date. Vous serez rémunéré pour votre participation, un montant qui sera déterminé une fois le compte du nombre de commerces et le processus d'embauche entièrement terminés.

Le projet doit débuter durant la **première semaine de juillet 2015**, et votre rôle ne prendra probablement que quelques jours à remplir. L'évaluateur adulte est responsable de votre transport depuis votre domicile vers les commerces, puis de votre retour chez vous.

Si vous souhaitez participer à ce projet, remplissez le formulaire d'embauche et assurez-vous que votre parent, tuteur ou tutrice détient toute l'information nécessaire sur le projet et qu'il ou elle a signé le consentement sur votre demande de participation.

Vous devrez fournir une pièce d'identité avec photo et date de naissance afin de confirmer votre âge. Afin de préserver l'intégrité de la recherche, votre anniversaire ne doit pas tomber durant la période de recherche sur le terrain : il peut être avant ou après, mais vous devez avoir l'âge pour lequel vous avez été embauché.

Adolescent

1. Nom :

2. Adresse

Ville

Province

Code postal

3. Date de naissance :

(Mois)

(Jour)

(Année)

4. Sexe :

Hom
me

Femme

5. Langues parlées

Anglais

Français

Les deux

6. Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate est propriétaire d'un commerce de détail vendant des produits de cigarette électronique, ou est à l'emploi d'un tel établissement?

Oui Non Vos initiales : _____

7. Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate travaille pour un fabricant ou un distributeur de cigarettes électroniques?

Oui Non Vos initiales : _____

8. J'accepte la clause de confidentialité énoncée ci-dessous.

Oui Non

9. Indemnisation

L'entrepreneur doit en tout temps tenir indemnes et à couvert We Check, ses administrateurs, ses cadres, ses employés et toute autre personne qui relève de sa responsabilité aux yeux de la loi des pertes, des réclamations (y compris les réclamations de membres du personnel de l'entrepreneur en vertu d'une loi sur l'indemnisation des accidentés du travail), des requêtes, des sentences arbitrales, des jugements, des poursuites judiciaires et des procès subis ou institués par quiconque

- (i) en raison de pertes de biens, de dommages à la propriété ou de destruction (y compris les pertes et les dommages subis par l'entrepreneur),
- (ii) de blessures corporelles, (y compris les blessures mortelles),
- (iii) subis en conséquence du bris de toute garantie établie dans la présente convention,
- (iv) en lien avec l'utilisation ou l'aliénation d'un article fourni par We Check dans le cadre de la

présente convention, et

- (v) de dépenses et de frais connexes (y compris les frais juridiques et les débours) subis ou causés par We Check en conséquence de la présente convention ou ayant quelque lien avec la convention, qu'ils soient le fruit ou non de la négligence de l'entrepreneur, sauf si les pertes ou dommages en cause sont exclusivement attribuables à la négligence de We Check.

- 10 J'atteste par la présente que je connais l'évaluateur ou l'évaluatrice adulte avec lequel ou laquelle j'ai choisi de travailler et qu'il ou elle a accepté de travailler avec moi sur ce projet en pleine connaissance des exigences du travail de terrain. Oui Non

Le présent projet est mené par We Check au nom de Santé Canada. Tous les renseignements en lien avec le présent projet sont strictement confidentiels et ne peuvent être discutés ou divulgués de quelque façon que ce soit afin d'assurer la pleine impartialité des résultats obtenus.

Signature de
l'adolescent

Nom en caractères
d'imprimerie :

Date :

CONSENTEMENT PARENTAL

En signant le présent formulaire, j'atteste que je suis le parent, le tuteur ou la tutrice de l'adolescent nommé en haut de ce formulaire d'exigence, et je comprends la portée du projet auquel participera mon enfant. J'accepte sa participation au présent projet et comprends qu'il ou elle travaillera sous la supervision d'un ou d'une adulte. J'accepte également de me soumettre à la clause de confidentialité ci-dessus.

Signature du parent/tuteur ou
tutrice

Nom en caractères d'imprimerie :

Date :

7. Procédures pour la tabulation et l'établissement de rapports sur les mesures

7.1 Vérification

Tâches des évaluateurs adultes

Il reviendra à l'évaluateur adulte de regrouper les observations de l'évaluateur adolescent avec les siennes et de saisir les rapports en ligne dans le système de déclaration en ligne de We Check. Le système ne permettra pas à une personne qui entre un rapport de « terminer » le processus de saisie sans qu'elle ait répondu à toutes les questions. Tout comportement anormal du détaillant ou détail étrange de l'expérience devra être inscrit dans l'espace prévu pour les commentaires.

Tâches des coordonnateurs régionaux de terrain

Au fur et à mesure que le travail de terrain des différentes villes sera achevé, le coordonnateur régional de terrain vérifiera que tous les rapports ont été entrés dans le système de déclaration. Il vérifiera également les coordonnées de GeoVerify ou les photos ainsi que les commentaires, que l'évaluateur adolescent doit fournir dans une section donnée du formulaire de rapport, afin de s'assurer que les commentaires et les réponses aux questions à choix multiples correspondent.

En cas de questions, le coordonnateur régional communiquera avec l'évaluateur adulte pour obtenir plus de renseignements.

7.2 Pondération et projections de données

Une fois tous les enregistrements codés, les données brutes seront pondérées statistiquement en regard des estimations d'univers fournies par Ipsos et du nombre de commerces dans chaque cellule de classe pour chaque ville (pour plus de détails, consultez la section 3.8, Tableaux de pondération statistique et de distribution de l'échantillonnage).

La pondération des mesures nationales sera fondée sur la distribution des commerces par classe de commerce dans les vingt (20) régions de l'échantillon. La pondération pour les estimations provinciales ne sera appliquée qu'aux provinces dans lesquelles plus d'une ville était échantillonnée. Elle se fondera sur la distribution des commerces, par classe, parmi les villes échantillonnées d'une même province.

Les projections faites à partir des villes échantillonnées ne seront jamais appliquées à un univers qui dépasse les limites géographiques de ces villes.

7.3 Communication des résultats

Le rapport final de l'étude de 2015 sur les détaillants de cigarettes électroniques comprendra notamment les éléments suivants :

- une mesure globale de la volonté de vendre à des jeunes;
- des résultats touchant la présentation des produits de cigarette électronique, dans une section distincte du rapport final;
- les résultats pondérés, par classe de commerce, pour chaque province et à l'échelle nationale.

De plus des données directionnelles liées aux ventes aux jeunes, dans le sommaire (appuyées par des tableaux statistiques), fondées sur des observations connexes recueillies au moment des visites seront incluses. Ces données contiennent les résultats de la volonté ou non des détaillants de vendre des cigarettes électroniques aux jeunes, en fonction des éléments suivants :

- l'heure de la visite;
- le sexe du commis;
- le sexe de la personne mineure;
- l'âge de la personne mineure;
- l'âge apparent du commis;
- la présence ou non dans le commerce d'autres adultes au moment de notre tentative d'achat;
- la proximité du commerce d'une école ou d'un centre d'achat.

Ces données directionnelles feront l'objet d'un rapport détaillé à l'échelle nationale, et quelques observations seront faites au niveau régional, mais avec prudence, étant donné la petite taille prévue de plusieurs sous-échantillons de certaines régions.

À moins d'indication contraire, les résultats rapportés seront basés sur les données pondérées.

8. Restrictions provinciales touchant les cigarettes électroniques

Terre-Neuve-et-Labrador

Aucune restriction provinciale prévue ou imposée

Île-du-Prince-Édouard

– Une loi a été déposée qui prévoit traiter les cigarettes électroniques de la même façon que les cigarettes traditionnelles (limiter les endroits fumeurs, cacher les produits dans les commerces de détail, restrictions touchant l'âge).

Nouvelle-Écosse

– Loi en vigueur depuis le 31 mai 2015

– Interdiction d'utiliser des cigarettes électroniques dans les espaces publics intérieurs et les lieux de travail, traiter les cigarettes électroniques de la même façon que les cigarettes traditionnelles (les garder hors de vue, à moins que la boutique ne vende exclusivement des cigarettes électroniques et que les personnes mineures n'y aient pas accès), aucun matériel promotionnel sur les lieux de vente, aucune annonce et aucune publicité à l'extérieur des commerces, interdiction de vendre aux mineurs (jeunes de moins de 19 ans), interdiction de vente dans les pharmacies et d'autres endroits où la vente de tabac est interdite.

– Demande au gouvernement fédéral de contrôler les cigarettes électroniques et le liquide à vapoter aromatisés.

Nouveau-Brunswick

Les modifications apportées par le Nouveau-Brunswick à la *Loi sur les ventes de tabac* entrent en vigueur le 1^{er} juillet et comprendront les éléments suivants :

– une interdiction de vendre des cigarettes électroniques et du liquide à vapoter aux personnes de moins de 19 ans;

– des restrictions touchant l'âge d'accès aux boutiques de vapotage et le matériel de promotion qu'on y retrouve;

– la vente à des mineurs d'articles pour fumer sera interdite, et ces articles devront être gardés hors de vue des clients. Cette disposition touche entre autres le papier à rouler, les feuilles d'enveloppe, les filtres à cigarettes, les porte-cigarettes et les pipes;

– les présentoirs et affiches publicitaires à l'intérieur des boutiques de vapotage ou des tabagies ne devront pas être visibles de l'extérieur, et aucune publicité extérieure ne sera permise.

Québec

- Aucune restriction provinciale prévue ou imposée

Ontario

- *Loi de 2015 sur les cigarettes électroniques* (annexe 3 du projet de loi 45, *Loi de 2015 pour des choix plus sains*)
- Modifications à la Loi favorisant un Ontario sans fumée qui comprendront des restrictions touchant les cigarettes électroniques (annexe 3).
- Restriction s'appliquant à un âge minimal de 19 ans
- A été entérinée le 28 mai 2015 et entrera en vigueur à une date qui reste à déterminer par la lieutenant-gouverneure.

Île-du-Prince-Édouard

- Aucune restriction provinciale prévue ou imposée

Territoires du Nord-Ouest

- Aucune restriction provinciale prévue ou imposée

Région de l'Alberta

- Aucune restriction provinciale prévue ou imposée
- Certaines interdictions municipales (p. ex., Red Deer) d'utilisation de la cigarette électronique

Colombie-Britannique

- Projet de loi 14 - 2015 : *Tobacco Control Amendment Act* (Loi modifiant l'encadrement du tabac) de 2015
- Il propose apparemment des restrictions touchant l'âge, une interdiction de tenir ces produits en vue du public, une limitation de l'utilisation des cigarettes électroniques dans les lieux publics.

https://www.leg.bc.ca/40th4th/1st_read/gov14-1.htm (en anglais seulement)

9. Calendrier des activités

Le calendrier des activités de la présente recherche est fourni ci-dessous.

Le volet de travail sur le terrain de l'étude devrait durer environ huit (8) semaines, de la première semaine de juillet 2015 jusqu'au début septembre 2015.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS : 2015-2016				
Numéro de tâche	Date de livraison (date ou semaine)	Description de la tâche	Responsable	N ^{bre} jours est. ¹
1	24 avril	Réunion initiale	Tracey/Julie/Heather/ Becky/Will/SC	1,0
		ÉTUDE DU MILIEU, PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ET LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES		
2	27 avril	Sources de la recherche pour la base de données sur les détaillants	Tracey	0,5
3	27 avril	Débuter immédiatement la recherche nécessaire pour dresser la liste de l'univers en passant en revue la base de données sur les détaillants	Tracey/Julie/personnel de soutien de We Check	20,0
4	4 mai	Vérifier la base de données à partir de sources d'information telles que présentées dans la proposition afin de mettre à jour les données, y compris le travail de terrain	Tracey/Julie/Chercheurs sur le terrain	220,0
5	11 mai	Nettoyer les données et produire la liste définitive de « milieu », 1 ou 2 pages d'étude et de résultats, livrer par courriel les résultats liés à l'univers à Santé Canada	Tracey/Will/Becky	12,0
6	18 mai	Analyse des circuits de commerce et présentation orale	Tracey/Will/SC	0,5

Nombre additionné des jours pour tous les membres du personnel. Certaines tâches sont menées simultanément, p. ex., 24 clients mènent un travail de terrain durant 10 jours = 240 jours. N'inclut pas le temps de l'équipe de Santé Canada.

7	11 juin	Rédaction et livraison de l'ébauche du plan d'échantillonnage	Steve/Will	3,0
---	---------	---	------------	-----

8	11 juin	Réception des commentaires et achèvement du plan d'échantillonnage et des lignes directrices opérationnelles	SC/Will/Tracey	2,0
9	19 juin	Échantillonnage des points de vente au détail pour l'étude de 2015	Tracey/Julie	12,0
10	19 juin	Rédaction et livraison de l'ébauche des lignes directrices opérationnelles	Tracey/Will	4,0
11	22 juin	Soumission de la facture du jalon 1	Ipsos	0,2
		ASSEMBLÉE DES ÉQUIPES ET PRÉPARATION DU TRAVAIL DE TERRAIN		
12	4 mai	Préparer et envoyer les courriels d'occasion de travail à la base de données des clients	Julie/CNT	1,0
13	4 mai	Sélection des coordonnateurs régionaux de terrain (CRT)	Julie/CNT	5,0
14	11 mai	Formation du CRT	Julie/CNT	4,0
15	11 mai – 30 juin	Sélection préliminaire des candidats d'équipes d'observateurs	CNT/CRT	15,0
16	30 juin	Répartition de l'échantillon entre les équipes d'observateurs dans chaque ville	Julie/CNT	5,0
17	24 juin	Élaboration des questionnaires anglais en vue de leur approbation par SC	Becky/Tracey/Julie	5,0

CALENDRIER DES ACTIVITÉS : 2015-2016 (suite)				
Numéro de tâche	Date de livraison (date ou semaine)	Description de la tâche	Responsable	N^{bre} jours est.
18	25 juin	Rétroaction de SC sur les questionnaires	SC	0,0
19	26 juin	Monter les questionnaires dans le système de déclaration en ligne	Admin. du système We Check	4,0
20	3 juillet	Traduction de tous les documents des clients	We Check	4,0
21	30 juin	Préparer les trousseaux de formation des clients	Julie/CNT	2,0
22	25 Juin – 10 juillet	Entrevue et sélection des équipes d'observateurs	CRT	21,0
23	10 juillet	Soumission de la facture du jalon 2	Ipsos	0,2
		TRAVAIL SUR LE TERRAIN		
24	2 juillet – 7 septembre	Début du travail de terrain après la fête du Canada	Clients	300,0
25	2 juillet – 7 septembre	Supervision des activités sur le terrain	CNT/CRT	37,0
26	2 juillet – 7 septembre	Révision du rapport	CRT	17,0
27	8 septembre – 30 septembre	Semaines de réserve	CNT/CRT	5,0
28	30 septembre	Terminer les rapports	CNT	2,0
29	30 septembre	Vérification et nettoyage des données	Tracey/Julie	5,0
30	30 septembre	Soumission de la facture du jalon 3	Ipsos	0,2
		ANALYSE DES DONNÉES ET RAPPORTS		
31	30 septembre – 14 octobre	Collecte, pondération et analyse des données	Steve	21,0
32	2 novembre	Confirmer les données, rédiger le rapport anglais	Will/Tracey	20,0

33	9 novembre	Correction de l'épreuve	Correcteur d'épreuve	5,00
34	15 novembre	Achèvement de l'ébauche du rapport en anglais	Ipsos	2,0

38	16 nov.	Livraison – Ébauche du rapport anglais	Will/Tracey	0,5
39	7 déc.	Rétroaction de SC	SC	
40	14 décembre	Corrections du rapport final	Tracey/Will	3,0
41	29 décembre	Livraison du rapport final en anglais et des fichiers connexes	Tracey/Will	0,5
42	18 janvier	Traduction française du rapport, des tableaux et des figures	We Check	10,0
43	25 janvier	Révision de l'ébauche du rapport français	Tracey/correcteur d'épreuve	3,0
44	1 ^{er} février	Livraison de l'ébauche du rapport en français	Tracey	0,5
45	15 février	Rétroaction sur le rapport français par SC	SC	
46	22 février	Corrections du rapport français	Tracey	3,0
47	29 février	Livraison du rapport final en français et des fichiers connexes	Tracey/Ipsos	2,0
48	29 février	Soumission de la facture du jalon 4	Ipsos	0,2
Total en personnes-jours				776